

4

CONSTATS ET ORIENTATIONS DE

4.1 AMÉNAGEMENT URBAIN

CONSTAT

LE PAYSAGE URBAIN

Depuis quelques années, le design urbain à Québec est animé par une volonté d'embellissement dont les réalisations visent, au-delà des préoccupations esthétiques, à rétablir la lisibilité et la convivialité du milieu urbain, plus particulièrement le milieu urbain ancien, à augmenter le confort, la sécurité et l'aisance dans les déplacements. Ces projets, qui contribuent à l'amélioration de l'environnement urbain du quartier, doivent d'abord et avant tout contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes qui l'habitent.

Parmi les mesures adoptées par la Ville pour l'ensemble du territoire, on compte la mise en place d'un éclairage d'ambiance sur les artères achalandées (boulevard René-Lévesque, avenue Cartier, etc.), la multiplication de lieux thématiques (la fontaine à l'angle Cartier - Grande Allée) et de sites commémoratifs exprimés par l'installation d'œuvres d'art.

Les interventions massives de la Ville pour la revitalisation du quartier Saint-Roch et sa participation aux grands projets de développement en collaboration avec d'autres intervenants - réaménagement du boulevard René-Lévesque, aménagement de l'avenue Honoré-Mercier - ont également permis de mettre en œuvre des projets visant à affirmer le statut de capitale de la ville de Québec. D'autres projets de même envergure - le réaménagement de l'avenue Dufferin, de la Grande Allée, la mise en valeur du

Par sa localisation, le quartier Montcalm se situe dans la continuité des grands projets de développement entrepris au cours des dernières années.

coteau Sainte-Geneviève, l'aménagement de la bordure fluviale – sont en cours d'élaboration. Par sa localisation, le quartier Montcalm se situe au cœur même de ces projets ou en continuité avec ceux-ci. Ces grands projets se situent toutefois en périphérie du quartier Montcalm et ont une portée qui dépasse ses frontières.

Au sein même du quartier, les terrains vacants sont peu nombreux et la trame bâtie est dense. Des zones potentielles de restructuration sont cependant identifiées. La portion du chemin Sainte-Foy entre l'avenue De Salaberry et l'avenue des Érables est un secteur d'activité important. Les pôles d'attraction majeurs que constituent le centre Lucien-Borne, l'école Joseph-François Perreault et le supermarché génèrent un achalandage important. L'aménagement actuel de cette section présente des déficiences majeures, notamment au niveau de la sécurité des piétons, du couvert végétal et d'un lien potentiel avec l'activité commerciale de la rue Saint-Jean.

La zone commerciale à l'angle de l'avenue Belvédère et du boulevard René-Lévesque nécessite une requalification, notamment au niveau de la proportion importante de surface pavée, de la quasi absence de couvert végétal et de la présence de stationnements sur les lots d'angle.

D'autre part, les ruelles sont une partie intégrante du cadre de vie de certains résidants et résidantes. La plupart des ruelles du quartier sont de propriété privée ou inconnue. Quelques-unes appartiennent à la Ville. La majorité est utilisée pour le stationnement des véhicules. Ces espaces mal définis présentent toutefois un potentiel intéressant. Aménagées en aires de jeux pour les enfants ou espaces de détente, ces zones résiduelles pourraient éventuellement devenir le prolongement extérieur de l'espace de vie. Des ententes entre les populations riveraines et les propriétaires de ces ruelles permettraient d'aménager des espaces plus conviviaux, plus sécuritaires avec aménagement paysagé et

éclairage adéquat, dans le prolongement du domaine privé. Un projet-pilote d'aménagement d'une ruelle est actuellement en cours dans le quartier Vieux-Limoilou.

Le projet de mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève prévoit l'aménagement d'une promenade longeant la crête et le pied de la falaise. Ce circuit piéton s'inscrit en continuité avec les circuits existants de promenade de la ville (carte 10). Des espaces verts viendront se greffer à cette promenade, dans le but de redonner à la population l'accès à un milieu naturel singulier sur le territoire de la ville et à des points de vue exceptionnels sur la Basse-Ville et les Laurentides. Ce projet constituerait un apport supplémentaire en espace vert principalement pour les populations des quartiers riverains à la falaise dont celle du quartier Montcalm.

À court terme, seules les propriétés municipales en bordure de la falaise nord offrent des possibilités de développement. Ces terrains sont localisés entre l'avenue de l'Alverne et la côte Sherbrooke (le site De Longpré / Des Franciscains) et dans l'axe de l'avenue Calixa-Lavallée, à l'extrémité ouest de la côte de la Pente-Douce. Le projet de mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève prévoit l'aménagement de parcs de détente sur ces deux sites. À plus long terme, d'autres terrains privés présentent également un certain potentiel.

D'autre part, le projet de réaménagement de la Grande Allée, dont la mise en œuvre a débuté à l'été 2001, répond à certaines priorités exprimées par les résidants et résidantes de Montcalm. Des aménagements sont prévus afin de sécuriser les liens piétons entre le quartier et les Plaines. De même, une piste cyclable reliera Montcalm au Vieux-Québec du côté est et aux autres quartiers, du côté ouest.

Aménagées en aires de jeux ou en espaces de détente, les ruelles du quartier pourraient devenir le prolongement de l'espace de vie des résidantes et des résidants.

LES PERCÉES VISUELLES

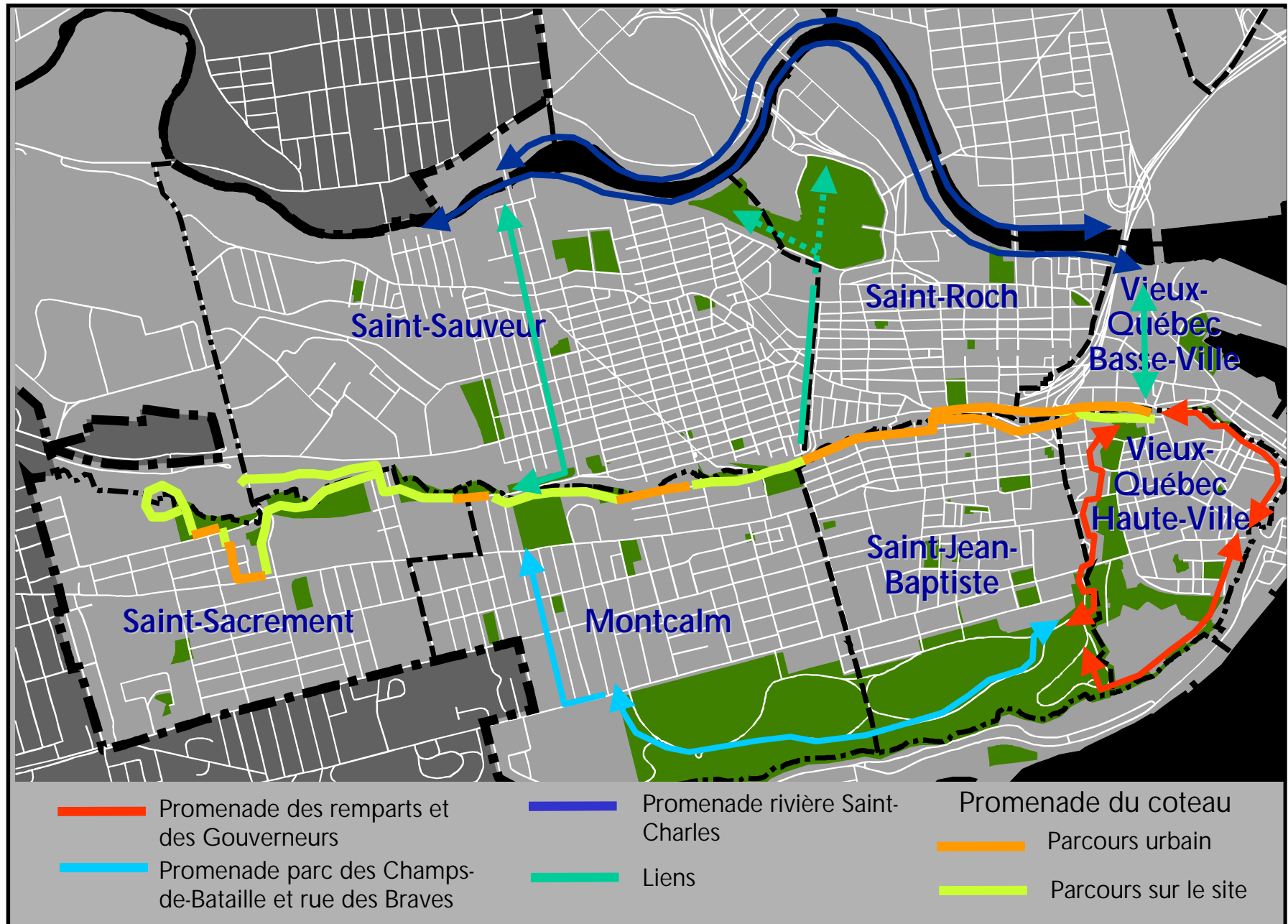
Le promontoire du coteau Sainte-Geneviève offre des vues imprenables sur la Basse-Ville, depuis les quartiers de la Haute-Ville. Dans les limites du quartier Montcalm, la plupart des terrains longeant la falaise possèdent un dégagement par rapport à la crête. Certains de ces terrains sont non utilisés, d'autres le sont à des fins de stationnement ou d'espace vert.

Le tracé des côtes De Salaberry, Sherbrooke et de la Pente-Douce de même que les quatre escaliers reliant les secteurs de la Haute-Ville à ceux de la Basse-Ville s'ouvrent sur un panorama exceptionnel formé par les sommets des Laurentides et le profil bâti des quartiers de la Basse-Ville.

La Ville et la population ont identifié comme prioritaire la protection des percées visuelles dans le cadre de projets d'aménagement sur les propriétés au nord du chemin Sainte-Foy. La modification des normes de zonage pour l'ensemble du quartier comprendra la révision des hauteurs autorisées.



CARTE 10 – LES CIRCUITS DE PROMENADE DE LA VILLE DE QUÉBEC

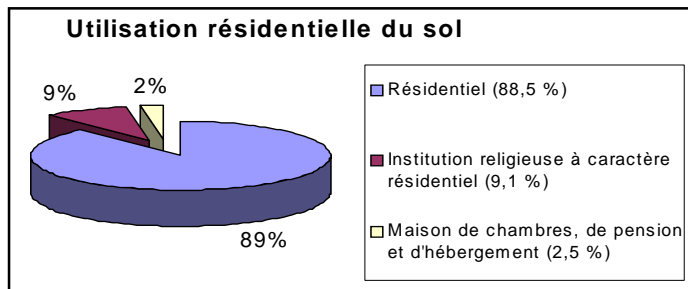


L'HABITATION

La vocation résidentielle principale du quartier Montcalm se caractérise par un bâti relativement dense, principalement dans la partie nord du quartier. La grande diversité des types d'habitation conserve la trace des différentes périodes qui ont marqué l'évolution du territoire. La population a manifesté le souhait de préserver le caractère résidentiel du quartier et de favoriser la diversité des types d'habitation. Elle favorise également une hausse du logement social, destiné spécifiquement aux familles.

LA TYPOLOGIE ET LA TENURE DU LOGEMENT

Le paysage domiciliaire est dominé par des bâtiments de deux à quatre étages. Ces immeubles côtoient les belles résidences de prestige datant de l'époque du développement de la banlieue de Québec et les tours d'habitation de la seconde moitié du XX^e siècle. L'utilisation résidentielle du sol est caractérisée par trois types d'habitation : l'occupation résidentielle des ménages pour 88,5 % de l'offre, les institutions religieuses à caractère résidentiel pour 9 % et finalement, les maisons de chambres, de pension et d'hébergement pour 2,5 % (graphique 4).



GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION DE L'UTILISATION RÉSIDENTIELLE DU SOL
 Au total, l'offre résidentielle compte plus de 9 000 logements, constituée à 91 % de logements localisés dans

des immeubles à appartements. Plus de 60 % de l'offre de logements se retrouve dans des immeubles de moins de 5 étages et près de 33%, dans des immeubles de 5 étages ou plus. Par rapport au bâti résidentiel de la Haute-Ville, Montcalm comprend le plus fort pourcentage d'immeubles de moins de 5 étages. L'offre résiduelle est composée de maisons unifamiliales (1,9 %), jumelées (1,5 %), en rangées (3,2 %) et de duplex (1,4 %).

Chaque logement compte en moyenne 4,8 pièces et 1,7 chambre à coucher. Ces résultats sont supérieurs à la moyenne des logements de la Haute-Ville et relativement les mêmes, par rapport à l'ensemble de la ville.

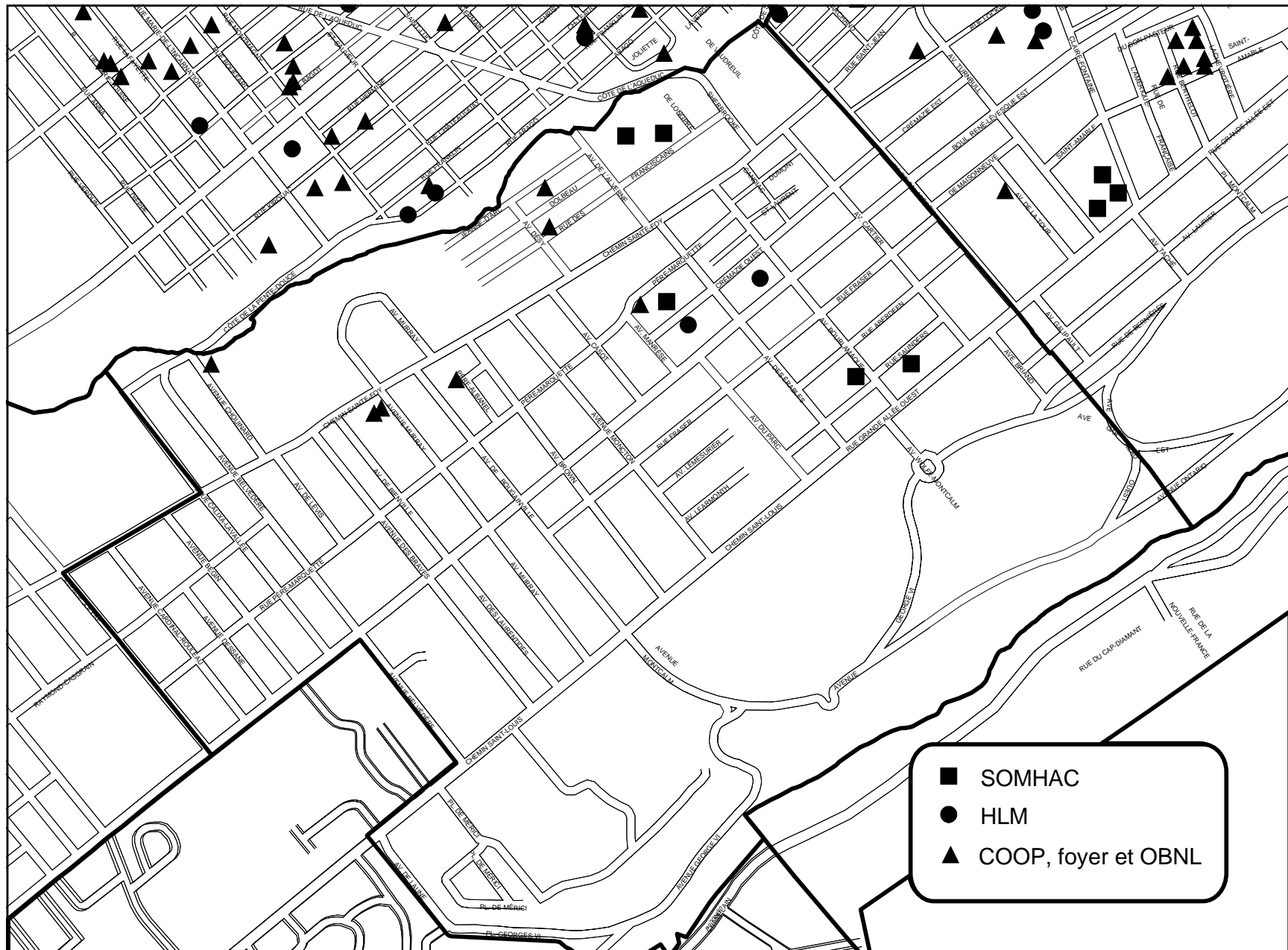
Les quelque 8 500 ménages du quartier sont propriétaires de leur logement dans une proportion d'environ 30 %, tendance similaire à celle des quartiers de la Haute-Ville et de l'ensemble de la ville. Dans le cadre des programmes de subvention de la politique d'habitation, la Ville encourage la construction de logements ou d'immeubles à logements pouvant accueillir des familles. Ces logements sont ceux comportant au moins deux chambres à coucher. Quant aux immeubles subventionnés, ils doivent comprendre un certain pourcentage de logements de deux chambres à coucher et plus.

L'habitation bénéficiant de programmes de financement public correspond à environ 7 % de l'offre totale de logements du territoire. Ce type d'habitation compte 227 logements gérés par des HLM, 4 logements (familles) gérés par des COOP, 53 gérés par des OBNL d'habitation dont 42 sont destinés à des familles et 16 logements ou chambres dans des maisons d'hébergement (carte 11). Finalement, 290 logements sont gérés par la SOMHAC (Société municipale d'habitation Champlain).

La population souhaite voir maintenir et même accroître la diversité des types d'habitation dans le quartier. Elle est en faveur d'une hausse de la proportion des logements sociaux destinés spécifiquement aux familles.

La population souhaite voir maintenir et même accroître la diversité des types d'habitation dans le quartier.

CARTE 11 – RÉPARTITION DU LOGEMENT SOCIAL



LES MAISONS DE CHAMBRES, D'HÉBERGEMENT ET DE PENSION ET LA NOTION DE GRANDS LOGEMENTS

En 1996, la Ville a adopté un règlement révisant les dispositions relatives à la création et au maintien de grands logements et à l'implantation de maisons de chambres, de pension et d'hébergement. Ces dispositions visent à contrôler le morcellement des grands logements, à assurer la localisation des maisons de chambres, de pension et d'hébergement à proximité des services (carte 12).

La notion de grands logements permet de maintenir une certaine proportion de logements pouvant accueillir des familles. Les maisons de chambres, d'hébergement et de pension sont autorisées dans des zones mixtes ou des zones résidentielles de moyenne et forte densité. Elles sont généralement situées le long des grands axes routiers, près des services de transport en commun. Dans les secteurs où la notion de grands logements s'applique, les maisons de chambres ne sont pas autorisées et vice-versa. Ces principes s'appliquent sur tout le territoire de la ville.

Le bâti résidentiel du quartier Montcalm totalise dix maisons de pension ou de chambres et sept résidences pour personnes retraitées autonomes ou non, pour un total de 208 chambres et de 40 logements.

La notion de grands logements permet de maintenir une certaine proportion de logements pouvant accueillir des familles.

L'AVENIR DES GRANDES PROPRIÉTÉS

Le quartier Montcalm a vu s'implanter au tournant du XIX^{ème} siècle de grandes résidences prestigieuses construites par des architectes reconnus. La décroissance de la taille des familles, l'augmentation disproportionnée du coût de la vie par rapport au revenu actuel des ménages combinées à la volonté de la Ville de ramener les familles dans les quartiers centraux soulèvent une réflexion quant au devenir de ces grandes propriétés par rapport à l'attrait du quartier et à la volonté de conserver le caractère unifamilial de certaines rues.

Des réflexions sur cette question ont été entreprises en 1992 relativement au zonage de l'avenue des Braves, à la suite d'une demande de permis pour la construction d'un immeuble de plus de deux logements. Les résidents et résidentes de la rue s'étaient alors fermement opposés à toute possibilité de subdivision de lots pour permettre une certaine densification de cette zone en autorisant des modes d'habitation autres que les maisons unifamiliales. Ces réflexions ont conduit à la révision des normes de zonage n'autorisant aujourd'hui que les résidences unifamiliales sur cette rue.

L'ÉTAT DU BÂTI ET LA VALEUR DES LOGEMENTS

L'histoire de Montcalm caractérise l'âge de son parc immobilier. La plus importante période de construction se situe avant 1946, pour près de 40 % de tout le parc immobilier résidentiel. Bien que légèrement inférieur au pourcentage de logements construits en Haute-Ville durant cette période, il est nettement supérieur à la moyenne de la ville. D'autre part, la période de construction de 1946 à 1970 et celle de 1971 à 1990 correspondent chacune à environ 30 % du bâti résidentiel du territoire.

Ces résultats éloquents font état de la fréquence régulière des opérations d'entretien devant être effectuées sur les bâtiments. Les statistiques de 1996 indiquent qu'un logement sur vingt nécessitait des réparations majeures et environ un sur cinq, des réparations mineures. Ces proportions sont semblables à l'échelle de la Haute-Ville et de la ville. D'autre part, le pourcentage des bâtiments nécessitant un entretien régulier, soit approximativement 70 %, était supérieur à celui de la Haute-Ville et de l'ensemble de la ville. Dans le cadre de la Politique d'habitation de la Ville, les citoyens et citoyennes de Montcalm peuvent dorénavant bénéficier des programmes de rénovation résidentielle, selon certains critères d'admissibilité.

La valeur moyenne des logements dans le quartier Montcalm est assez élevée. De l'ordre de 130 000 \$, elle est de 6 % supérieure à la valeur moyenne en Haute-Ville et de 36 % supérieure à celle de l'ensemble de la ville. La valeur élevée des immeubles signifie par conséquent un coût plus élevé de location des appartements.

Cependant, le pourcentage des ménages consacrant plus de 30 % de leur revenu pour se loger est sensiblement le même pour la population de Montcalm que pour celle de la Haute-Ville et de l'ensemble de la ville. Les statistiques semblent donc démontrer que le coût des logements est proportionnel au revenu des individus.

Dans la foulée de ses efforts de revitalisation, la Ville souhaite favoriser la venue des familles dans les quartiers centraux, notamment le quartier Montcalm.

LA FAMILLE ET LES POLITIQUES DE LA VILLE

Dans la foulée des efforts de revitalisation des quartiers centraux, la Ville souhaite favoriser la venue des familles dans ces quartiers par l'application de mesures incitatives. Les programmes rattachés à la Politique d'habitation traduisent cette volonté. Ces programmes sont axés sur l'accession à la propriété pour les familles et sur les subventions accordées aux projets de logements pouvant les accueillir. Ils s'appliquent désormais aux résidants et résidentes de Montcalm.

Les statistiques démontrent que dans le quartier Montcalm et dans l'ensemble de la ville, le nombre de chambres à coucher par logement a légèrement diminué entre 1991 et 1996. Durant la même période, le nombre de ménages comptant plus de 3 personnes a cependant connu une hausse. Ce résultat coïncide avec l'augmentation du nombre d'individus des cohortes d'âge de 0-19 ans et de 20-34 ans pendant cet intervalle. L'interprétation des statistiques ne permet donc pas d'anticiper une baisse de la demande pour de plus grands logements d'où la nécessité de maintenir la politique des grands logements.



LE PATRIMOINE

On ne peut parler du quartier Montcalm sans associer son paysage urbain à sa grande valeur historique. Ses nombreux bâtiments d'intérêt patrimonial et la présence d'un couvert végétal mature et abondant font un environnement singulier au sein de la ville de Québec. Pour le quartier Montcalm, la notion de patrimoine renvoie à la globalité de l'environnement urbain. Forgé au cours des siècles, ce patrimoine raconte l'histoire de son développement, depuis l'époque où le quartier constituait la campagne, puis la banlieue et enfin une partie intégrante de la ville de Québec.



Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec, la Ville de Québec a commandé une étude exhaustive sur le patrimoine du quartier Montcalm. Achievé au début de 2001, le projet dépasse le cadre d'une étude de patrimoine. Il présente une analyse complète de l'environnement naturel et bâti du quartier Montcalm, depuis la période préhistorique jusqu'aux temps modernes. L'étude comprend la constitution d'un répertoire informatisé de l'ensemble des propriétés du quartier, l'analyse de l'architecture, de l'archéologie, du paysage urbain et de l'histoire du développement de la forme urbaine du quartier Montcalm.

L'ARCHÉOLOGIE

L'étude du patrimoine du quartier Montcalm identifie des secteurs susceptibles d'avoir été occupés par la population amérindienne avant l'arrivée des premiers colons européens au XVII^e siècle. Moins perturbées par le développement urbain, les bandes limitrophes au nord et au sud du quartier ont un potentiel paléohistorique probablement plus important que le centre du quartier. L'étude présume que le quartier aurait possiblement été occupé sur une base saisonnière dès l'époque paléoindienne, soit de 10 000 ans à 8 000 avant le présent millénaire.

LE PAYSAGE URBAIN

Le tissu urbain structuré du quartier est formé d'une trame orthogonale dont les rues sont bordées par des bâtiments majoritairement résidentiels. La localisation du quartier sur un promontoire offre depuis ses limites nord et sud des vues ouvertes vers le fleuve et vers les Laurentides et la Basse-Ville. Le profil actuel des grandes artères témoigne de la pression de développement qui s'est exercée sur le quartier, dû à sa proximité du centre-ville.

Malgré les nombreux développements qui ont eu cours au fil des siècles et des années, le paysage urbain du quartier Montcalm a cependant conservé une très grande homogénéité. Affecté par le courant de constructions en hauteur (tours d'habitation et immeubles à bureaux) qui prévalait dans les années 1970, le milieu bâti a conservé les caractéristiques qui le distinguent des autres quartiers de la ville. Quelques immeubles imposants sont implantés le long du chemin Sainte-Foy et de la Grande Allée. Ces immeubles sont aujourd'hui des exceptions aux règles d'implantation.

Le parc des Champs-de-Bataille et le parc des Braves de même que les grandes avenues bordées d'arbres conservent par ailleurs les traces de ce territoire qui constituait à l'époque la campagne et qui présentait déjà les jalons de la prestigieuse banlieue de Québec.

LES ARTÈRES HISTORIQUES DU QUARTIER

Le développement du territoire de Montcalm fut marqué par l'ouverture de grands axes - la Grande Allée, l'avenue Belvédère, le chemin Sainte-Foy, l'avenue Murray et l'avenue De Salaberry. La plus ancienne, la Grande Allée, a orienté le tracé de la trame actuelle du quartier. La Ville travaille actuellement à la mise en valeur de cette artère.

Rue de prestige, l'avenue des Érables fut la première rue destinée à y ériger des bâtiments. Dessinée en 1875, les bâtiments qui la bordent offrent une très grande variété architecturale. Les plus grands architectes y firent leur marque. L'érection de l'église Notre-Dame-du-Chemin en 1930 témoigne de son statut prestigieux à l'époque. Cette rue concentre presque tous les styles architecturaux du quartier. À ce titre, le statut particulier d'artère patrimoniale du quartier devrait être accordé à l'avenue des Érables

L'ARCHITECTURE

Le patrimoine bâti du quartier Montcalm est très diversifié. L'architecture du XIX^e siècle côtoie les immeubles contemporains. Caractérisé par la présence de maisons mitoyennes de 3 à 4 étages, de résidences de prestige et de grandes institutions, le milieu bâti se distingue par sa grande intégrité et un état de conservation remarquable des bâtiments.

La majorité des immeubles ont conservé leurs principales caractéristiques d'origine : les fenêtres, les portes, les composantes décoratives, les escaliers et les galeries anciennes. Plusieurs composantes architecturales, généralement en bois, sont très ornementées et ouvragées, notamment au niveau des fenêtres.

Malgré les nombreux développements qui ont eu cours au fil des siècles et des années, le paysage urbain du quartier Montcalm a cependant conservé une très grande homogénéité.

LE FAUBOURG GUÉNETTE OU VILLAGE DE MONT-PLAISANT

Le faubourg Guénette est le premier développement domiciliaire du quartier. Érigées derrière les résidences cossues du chemin Sainte-Foy, ces petites maisons furent construites sur des terrains aux dimensions réduites. Débuté en 1833, il se développera entre 1840 et 1867 et sera desservi par la rue Dumont et l'amorce de la rue Crémazie. Ces quarante petites maisons de bois étaient implantées au bord des rues. Ce village, occupé à moitié par des anglophones d'origine irlandaise, était un réservoir de main-d'œuvre important pour les riches propriétaires des environs. En termes d'aménagement urbain, la reconnaissance du faubourg Guénette à titre d'ensemble patrimonial particulier favorisera la conservation de l'intégrité de son caractère particulier et la mise en valeur de son cadre bâti.

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

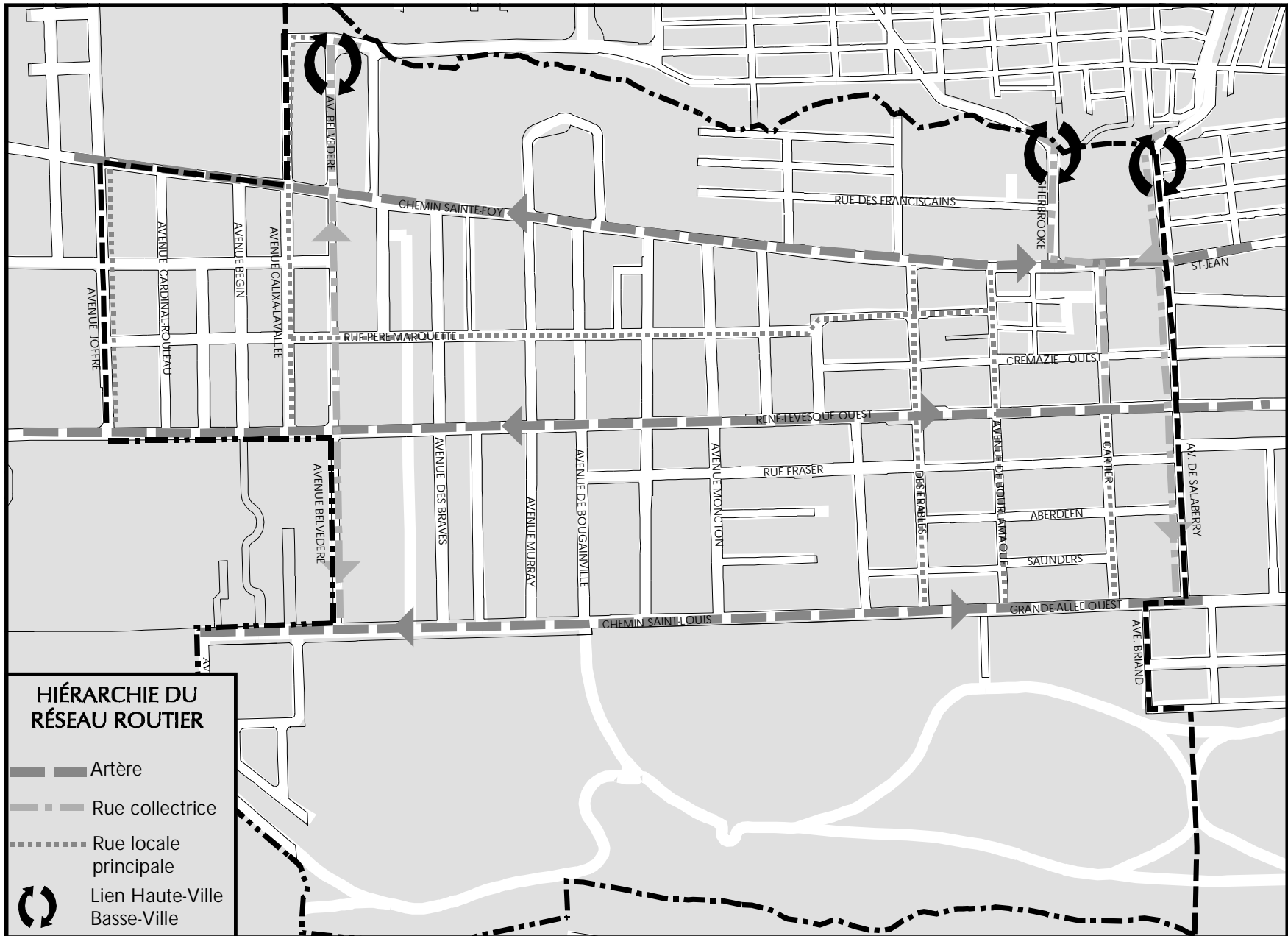
LE RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier de Montcalm est constitué presque exclusivement de rues à double sens (carte 13). Le quartier se caractérise par une trame serrée et dense, avec des rues droites et des pentes faibles ou modérées sauf dans la partie nord. Globalement, le secteur n'engendre pas de problèmes majeurs de circulation.

Le réseau principal comprend trois artères est-ouest (chemin Sainte-Foy, boulevard René-Lévesque, Grande Allée / chemin Saint-Louis) et deux collectrices nord-sud (avenue De Salaberry et avenue Belvédère) assurant l'accès entre le quartier et les autres secteurs de la ville. L'accès à la Basse-Ville se fait par la côte de la Pente-Douce, dont la pente est modérée (environ 6 %), ou par la côte Sherbrooke et la côte De Salaberry qui comportent des pentes plus abruptes (environ 14 %).

Les débits de circulation sur l'axe Grande Allée / chemin Saint-Louis fluctuent entre 17 000 et 20 000 véhicules par jour. Cette artère compte deux voies de circulation par direction, séparées par un terre-plein central à l'ouest de l'avenue De Bougainville. Les débits sur le chemin Sainte-Foy sont moins élevés, fluctuant entre 9 000 et 17 000 véhicules quotidiennement. Sur le boulevard René-Lévesque, où l'on retrouve des voies réservées aux périodes de pointe, les débits sont plus faibles, soit entre 11 000 et 13 000 véhicules par jour. Les volumes de circulation sont nettement moindres sur les collectrices et les rues locales. Le débit de circulation de l'avenue De Salaberry est supérieur à celui de l'avenue Cartier. Ces débits fluctuent entre 5 000 et 7 000 véhicules par jour pour la première et entre 3 500 et 5 500 pour la deuxième. Ils sont plus importants au nord du boulevard René-Lévesque.

CARTE 13 – HIÉRARCHIE DU RÉSEAU ROUTIER



LA CIRCULATION PIÉTONNE

De façon générale, le quartier Montcalm constitue un milieu propice à la promenade. La présence de trottoirs dégagés, d'une végétation abondante combinées à la sécurité générale des lieux facilitent les déplacements piétons sur les rues résidentielles.

Les piétons ont accès à quatre escaliers reliant la Haute-Ville à la Basse-Ville. Trois escaliers sont situés dans la partie est du quartier, soit l'escalier Colbert, jouxtant le centre Lucien-Borne, l'escalier Victoria, dans l'axe de la côte Sherbrooke, et l'escalier des Franciscains, dans l'axe de l'avenue de l'Alverne. Le quatrième escalier est celui de la Pente-Douce, jouxtant le parc des Braves. Des bonifications sont prévues aux escaliers, dans le cadre du projet d'aménagement du coteau Sainte-Geneviève, au plan de l'éclairage, de la signalisation, du mobilier urbain et du traitement des paliers et des seuils, pour en améliorer la convivialité et les rendre plus sécuritaires.

Le quartier compte 32 intersections munies de feux de circulation dont 26 disposent d'une phase exclusive pour piétons, assurant le maximum de sécurité aux carrefours. Plusieurs carrefours secondaires disposent d'arrêts obligatoires dans les quatre directions, notamment près des établissements scolaires. Tous les trottoirs sont surbaissés aux intersections afin de rendre plus facile et sécuritaire la traversée des piétons en particulier pour les personnes à mobilité réduite. La traversée des grands axes de circulation du quartier reste toutefois difficile dans certains secteurs.

Au niveau des grandes artères, les déplacements piétons sont moins agréables. La circulation importante, parfois rapide, et la présence des autobus insécurisent le piéton, plus spécialement l'hiver. La Ville prévoit revoir certaines sections de trottoir, notamment sur une partie du boulevard René-Lévesque et sur la Grande Allée pour pallier certaines situations problématiques pour la circulation piétonne.

L'intensité de l'éclairage sur les rues secondaires, par rapport à celle des grands axes soulève également un sentiment d'insécurité pour les piétons. En effet, la très grande luminosité des principaux axes de circulation atténue l'effet de l'éclairage sur les rues secondaires. Le remplacement des grands lampadaires de type " cobras " sur certaines avenues par des lampadaires à l'échelle du piéton assurerait un meilleur équilibre entre l'éclairage des grands axes et celui des rues résidentielles.

De façon générale, le quartier Montcalm constitue un milieu propice à la promenade.



LE RÉSEAU CYCLABLE

Le plan directeur du réseau cyclable de la ville prévoit le déploiement de deux axes principaux dans le secteur Haute-Ville (carte 14). La priorité dans ce secteur est le prolongement du réseau dans l'axe est-ouest en vue de relier le Vieux-Québec à l'Université Laval.

Le réseau primaire, composé essentiellement de chaussées désignées, est situé au nord du boulevard René-Lévesque. En direction ouest, le tracé emprunte l'axe des rues Lockwell / Dumont / Père-Marquette / Joffre / Raymond-Casgrain. En direction est, la chaussée désignée sur la rue Père-Marquette se poursuivra sur la rue Crémazie, de l'avenue de Manrèse à l'avenue Turnbull, puis se raccordera à la piste cyclable du boulevard René-Lévesque jusqu'à l'avenue Dufferin-Montmorency. Dans cette portion, seul un tronçon compris entre l'avenue Dufferin-Montmorency et la rue de l'Amérique-Française a été réalisé en 1996.

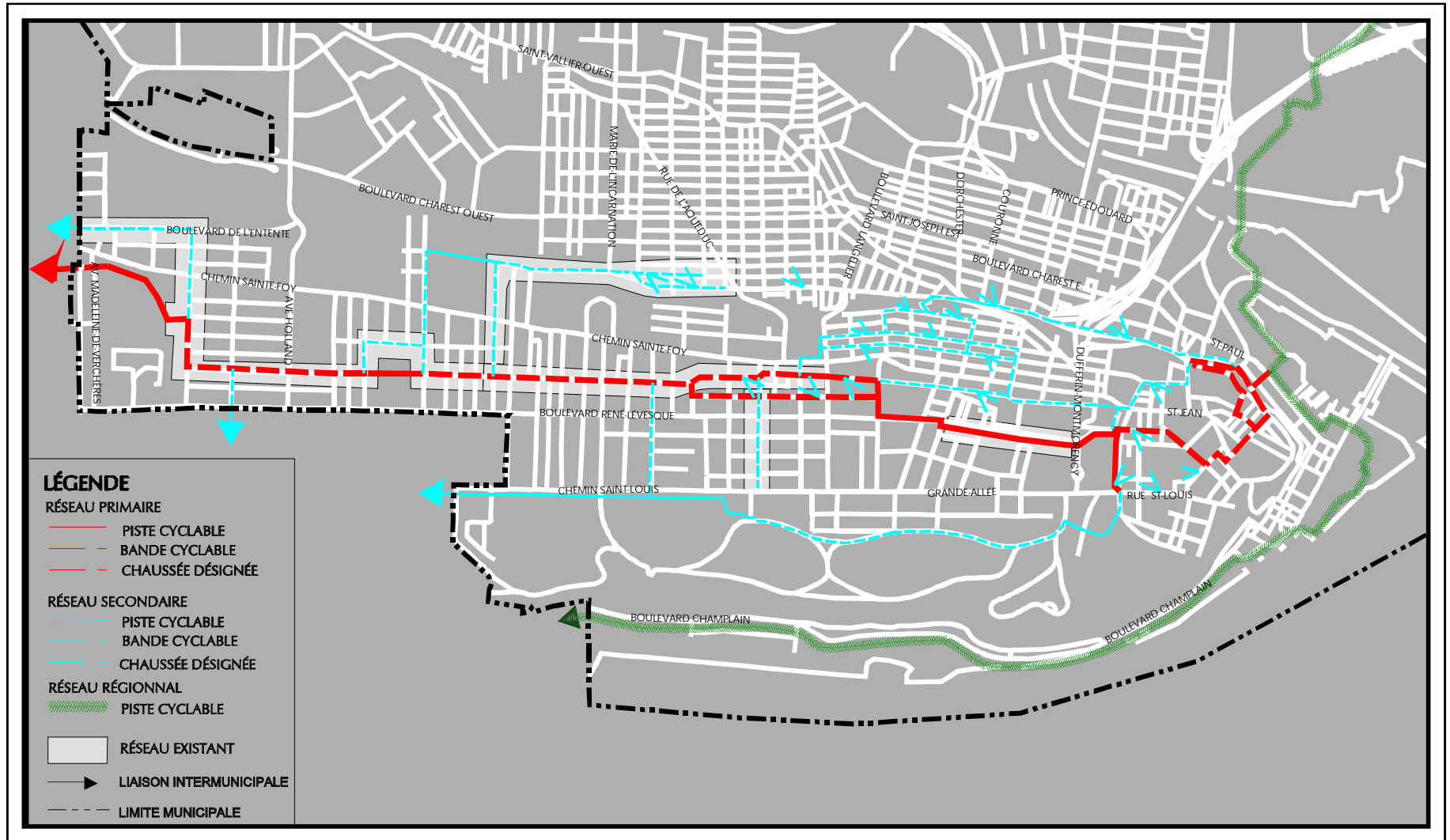
Le réseau secondaire est composé d'une voie cyclable allant du Vieux-Québec jusqu'aux limites actuelles de Sillery. Ce circuit empruntera en partie les plaines d'Abraham et les terrains privés du côté sud du chemin Saint-Louis. Des négociations sont d'ailleurs en cours avec les propriétaires de ces terrains pour l'obtention d'un droit de passage. Une chaussée désignée est également prévue sur l'avenue Moncton afin de relier la chaussée désignée existante de la rue Père-Marquette aux plaines d'Abraham. Actuellement, une chaussée désignée sur l'avenue De Bourlamaque permet indirectement de faire ce lien.

Le réseau prévu comprend également des liaisons avec la Basse-Ville. À l'extrémité nord de l'avenue Cartier, une voie cyclable empruntera le réseau de rues locales du quartier Saint-Jean-Baptiste permettant ainsi d'accéder à la côte Badelard. À l'extrémité ouest, la chaussée désignée sur la rue Joffre se raccordera à une piste cyclable derrière l'hôpital Saint-Sacrement, allant rejoindre les bandes

cyclables existantes sur la côte de la Pente-Douce. Actuellement, un autre lien via l'avenue Calixa-Lavallée, à partir de la rue Père-Marquette, permet d'atteindre la côte de la Pente-Douce.

Le plan directeur du réseau cyclable de la ville prévoit le déploiement de deux axes principaux dans le secteur Haute-Ville.

CARTE 14 – PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU CYCLABLE DE LA VILLE



LE TRANSPORT EN COMMUN

La desserte par transport en commun dans le quartier est adéquate. On y dénombre 16 circuits d'autobus, soit 7 parcours réguliers et 9 parcours rapides. Le Métrobus, assurant un service à fréquence élevée, circule au cœur du quartier, dans l'axe du boulevard René-Lévesque, sur lequel il emprunte des voies réservées aux périodes de pointe. Le parcours 7, le deuxième plus achalandé après le Métrobus, dessert le chemin Sainte-Foy en tout temps, de même que le parcours 11, traversant l'axe Grande Allée / chemin Saint-Louis.

Un terminus d'autobus est localisé dans le secteur de l'avenue Belvédère. Il assure la connexion des circuits est-ouest aux parcours qui relient la Haute-Ville à la Basse-Ville, via la côte de la Pente-Douce.

Il n'existe pas de desserte nord-sud dans le quartier, reliant le chemin Saint-Louis au chemin Sainte-Foy car les besoins en transport en commun y sont faibles et la distance de marche relativement courte. La desserte entre la Basse-Ville et la Haute-Ville reste déficiente. Une amélioration de la situation semble difficile en raison des pentes abruptes et surtout de la configuration concentrique du réseau de la STCUQ qui favorise les déplacements de la banlieue vers le centre-ville.

LE STATIONNEMENT

Les conditions de stationnement qui prévalent actuellement dans le quartier Montcalm sont généralement bonnes (carte 15). Au cours des dernières années, la réglementation du stationnement y a été revue, permettant ainsi d'atteindre un équilibre entre les besoins des résidants et résidentes, des visiteurs et visiteuses et des établissements commerciaux. Les espaces de stationnement sont réglementés sur la totalité des rues du quartier. Celui-ci compte quatre (4) zones de permis de stationnement.

La zone 7, située au sud-est, dans le secteur commercial de l'avenue Cartier, réglemente près de 1 000 espaces de stationnement dont une partie est réservée exclusivement et en tout temps aux résidants et résidentes. Cette réglementation cherche à répondre à la fois aux besoins des résidants et résidentes et des établissements commerciaux qui attirent une clientèle tant locale que régionale. Dans la zone 32, située au sud-ouest, certains tronçons de rue sont réglementés presque en tout temps. Le stationnement y est limité à 60 minutes, du lundi au dimanche, de 9h à 20h, sauf pour les détenteurs de permis qui peuvent s'y garer en tout temps. Cette réglementation vise à contrer l'envahissement du stationnement de longue durée provenant des plaines d'Abraham.

La zone 3 réglemente les espaces de stationnement sur une quinzaine de rues situées entre le boulevard René-Lévesque et la falaise, à l'ouest de la côte Sherbrooke et de l'avenue des Érables. Pour sa part, la zone 4, située à l'extrémité ouest du quartier, réglemente le stationnement entre le chemin Saint-Louis et la côte de la Pente-Douce. Le stationnement dans ces deux zones est limité à 90 minutes, du lundi au vendredi, entre 9h et 17h.

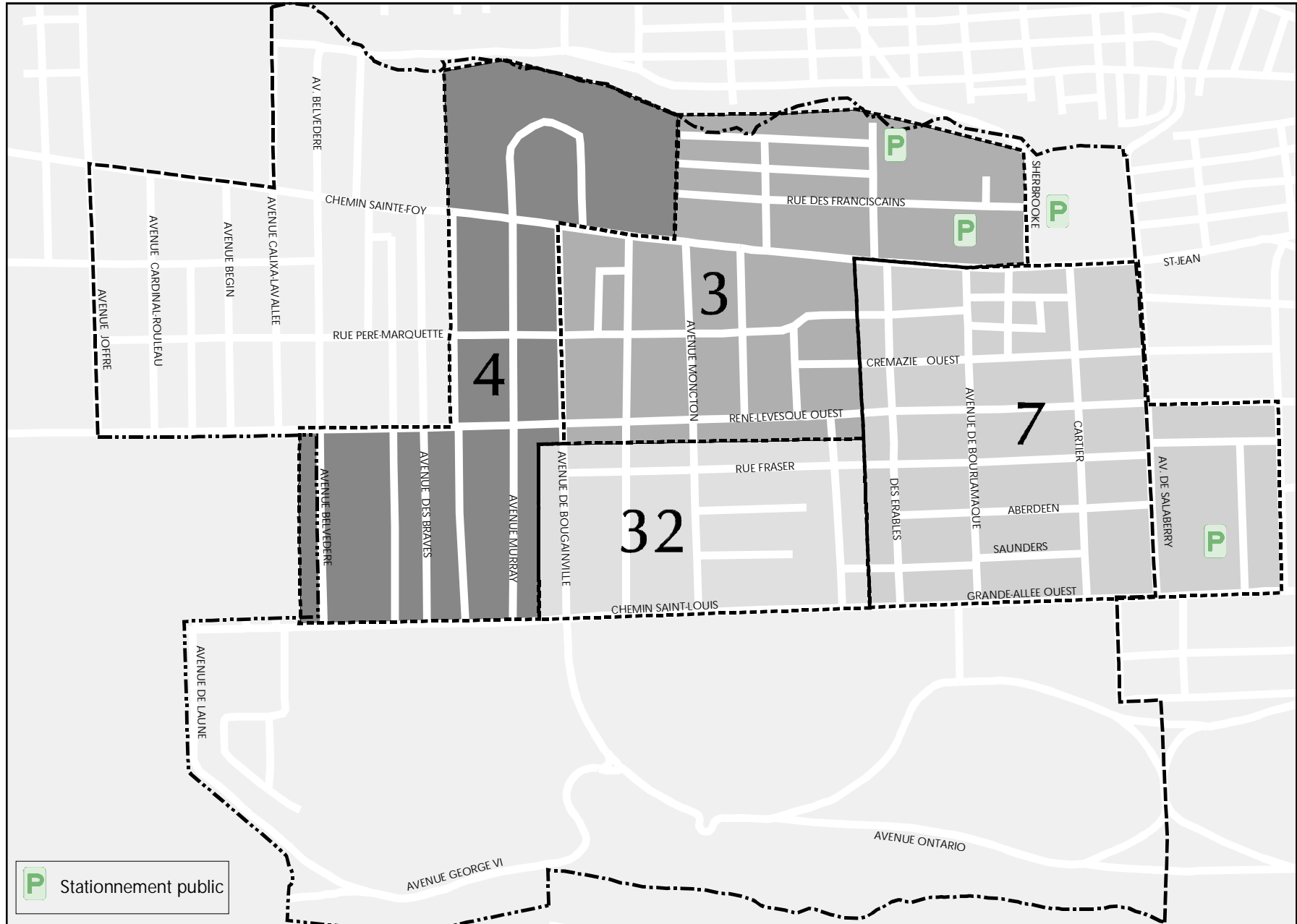
Les grands parcs de stationnement du quartier Montcalm accueillent 5 200 véhicules (carte 15). Ces parcs automobiles souterrains ou extérieurs sont utilisés en journée par les travailleurs des édifices à bureaux localisés sur les grands axes (chemin Sainte-Foy, Grande Allée / chemin Saint-Louis) et sont disponibles en autre temps aux résidants et résidentes et aux visiteurs et visiteuses.

Malgré l'offre en stationnement existante, d'autres espaces improvisés sont utilisés par la population résidente à des fins de stationnement. L'hiver, les marges avant de certaines propriétés servent au stationnement des véhicules. De même, la plupart des ruelles servent aux mêmes fins. Cette réalité soulève un questionnement quant à la protection du couvert végétal en façade des résidences et aux possibilités d'aménagement des ruelles (voir section 4.1).

Au cours des dernières années, la réglementation du stationnement a été revue, permettant ainsi d'atteindre un équilibre entre les besoins des résidants et résidentes, des visiteurs et visiteuses et des établissements commerciaux.

D'autre part, l'ouverture de l'activité professionnelle dans les résidences et l'expansion de l'activité commerciale du quartier ne devront pas compromettre la qualité du couvert végétal actuel en cédant les espaces verts existants au profit d'espaces de stationnement supplémentaires.

CARTE 15 – PLAN DES ZONES DE PERMIS DE STATIONNEMENT ET LOCALISATION DES STATIONNEMENTS PUBLICS



PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES DU RÉSEAU DE CIRCULATION

Le boulevard René-Lévesque

Certains résidants et résidentes considèrent comme trop rapide la circulation automobile sur le boulevard René-Lévesque, particulièrement à l'ouest de l'avenue des Érables. Les relevés de vitesse démontrent toutefois que la grande majorité des automobilistes respectent la vitesse maximale de 50 km / h.

La Ville procède actuellement à une révision de la synchronisation des feux de circulation afin d'atténuer ce phénomène. À l'été 2000, de nouveaux feux de circulation avec phase exclusive pour piétons ont été installés à l'intersection René-Lévesque / des Braves ainsi qu'au carrefour René-Lévesque / Moncton afin d'améliorer le niveau de sécurité et mieux contrôler la vitesse.

La Ville envisage de procéder à la normalisation de la chaussée sur un tronçon du boulevard René-Lévesque compris entre les avenues Brown et des Érables, permettant ainsi d'élargir légèrement le trottoir du côté sud.

La Grande Allée et le chemin Saint-Louis

Le projet de réaménagement de la Grande Allée et du chemin Saint-Louis, financé conjointement par la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec, permettra d'augmenter le sentiment de sécurité des piétons et des cyclistes. Les travaux consistent en la réduction de la largeur de la chaussée, l'élargissement des trottoirs, la plantation de végétaux, le remplacement des lampadaires et l'insertion d'une piste cyclable du côté sud. Un premier tronçon, entre l'avenue Honoré-Mercier et l'avenue des Parlementaires, a été complété en l'an 2000. Les travaux devraient se poursuivre devant les plaines d'Abraham.

La rue Père-Marquette

Cette rue à caractère local traverse le quartier dans l'axe est-ouest. Elle dessert notamment une école, un immeuble pour personnes âgées et un supermarché. Au cours des dernières années, plusieurs interventions ont été effectuées sur l'ensemble de la rue Père-Marquette afin de réduire la vitesse et d'accroître le sentiment de sécurité des piétons. Parmi ces mesures, notons le rétrécissement de la chaussée à l'intersection Calixa-Lavallée, le rehaussement de la chaussée (10 cm) au carrefour Brown, la modernisation des feux de circulation et l'ajout d'une phase exclusive pour piétons à l'intersection Belvédère ainsi que la limitation de vitesse à 30 km / h à l'approche de l'école primaire.

L'avenue Cartier

L'avenue Cartier constitue sans contredit le pôle d'attraction majeur du quartier. Des personnes ont manifesté le souhait que l'avenue Cartier, entre la Grande Allée et le boulevard René-Lévesque, fasse l'objet d'un projet-pilote afin de la transformer en rue piétonne à certains moments, en particulier le dimanche, lors des belles journées où l'achalandage piétonnier est intense.

L'avenue De Bougainville

Cette rue à caractère résidentiel est située dans l'axe de l'avenue Montcalm qui constitue la voie d'accès privilégiée aux plaines d'Abraham. Bon nombre de véhicules en provenance des plaines empruntent l'avenue De Bougainville plutôt que d'utiliser le chemin Saint-Louis. Ce problème est accentué en période estivale lorsque la côte Gilmour est ouverte à la circulation. Des résidants et résidentes se plaignent de la vitesse des véhicules et ressentent un sentiment d'insécurité.

Le projet de réaménagement de la Grande Allée et du chemin Saint-Louis, financé conjointement par la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec, permettra d'augmenter le sentiment de sécurité des piétons et des cyclistes.

Dans ce contexte, des mesures de type “Traffic Calming” pourraient éventuellement être envisagées, à titre expérimental, sur l'avenue De Bougainville. Ces aménagements physiques agissent sur le profil de la route ou sur la partie carrossable de la chaussée, en vue de sensibiliser l'automobiliste au fait qu'il circule dans une zone résidentielle. Précisons toutefois que ces aménagements ne visent qu'à civiliser la circulation et à réduire la vitesse mais n'entraînent pas automatiquement une réduction des débits de circulation.

LA SÉCURITÉ URBAINE

La sécurité urbaine constitue une préoccupation fondamentale pour les individus. Sensible à cet aspect de la vie urbaine, la Ville de Québec a entrepris des démarches au cours des dernières années visant à accroître la sécurité et le sentiment de sécurité de la population dans tous les quartiers. Ces démarches ont récemment abouti à l'élaboration d'une politique de sécurité urbaine, réalisée en collaboration avec le Service de police, le Service de la culture, du loisir et de la vie communautaire et le Service de la planification.

Créée en 1993, la Commission consultative femmes et ville a été mise sur pied afin d'identifier à priori les préoccupations et les besoins des femmes pour pouvoir offrir par la suite des services municipaux adaptés à ces besoins. Le bilan 1995-2000 de la Commission fait état de ses principales réalisations et identifie les priorités d'action pour les prochaines années. La sécurité des femmes en milieu urbain est un principe fondamental que sous-tend l'ensemble des thèmes traités par la Commission, en termes de déplacement urbain, d'habitation, de travail, etc.

Par ailleurs, la politique de sécurité urbaine s'inscrit dans le prolongement des travaux de la Commission consultative sur la sécurité publique, menés au cours des dernières années, en collaboration avec les différents services municipaux. Le plan d'action découlant de la politique sur la sécurité urbaine propose diverses mesures s'appuyant sur deux axes d'intervention principaux : la participation et la prévention. Un comité est chargé d'assurer le suivi du plan d'action de la politique.

Le plan d'action découlant de la politique sur la sécurité urbaine propose diverses mesures s'appuyant sur deux axes d'intervention principaux : la participation et la prévention.

LES STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ

La qualité du milieu de vie du quartier Montcalm repose non seulement sur la qualité de l'environnement urbain mais également sur la quiétude générale qui règne dans l'ensemble du quartier. Les statistiques du Service de police l'attestent.

Les données sur la criminalité dans le quartier ont été compilées à partir des plaintes des citoyens et des citoyennes qui ont été acheminées au Service de police de la Ville. Le Service de police dispose de 4 atomes de patrouille desservant les 20 districts électoraux de la ville :

- *le secteur Limoilou ;*
- *le secteur Basse-Ville ;*
- *le secteur Haute-Ville ;*
- *les secteurs Duberger – des Rivières ;*
- *les secteurs Les Saules – de l'Ormière – Lebourgneuf – Neufchâtel – Grands Boulevards.*

L'analyse des données ne permet pas de dresser un portrait exact de la réalité du quartier dans la mesure où seuls les délits dénoncés à la police apparaissent dans les statistiques. Les statistiques démontrent néanmoins que Montcalm est un quartier sécuritaire. En termes quantitatifs, la nature des délits les plus nombreux se rapporte, en ordre décroissant, aux effractions dans les résidences (117 au total en 1999), aux méfaits, aux délits de fuite, aux vols simples, aux vols de bicyclettes et aux vols dans ou sur les véhicules (27 au total en 1999).

Les délits les moins fréquents sont les vols à l'étalage, les vols de sacs à main, les actions indécentes et les agressions sexuelles. En 1999, une seule plainte pour chacune de ces

catégories a été transmise au Service de police. De même, les incendies criminels, vols qualifiés, les délits relatifs à la possession et au trafic de drogue sont très peu nombreux dans le quartier.

La criminalité a connu une baisse de 29 % dans le quartier entre 1996 et 1999. Les effractions dans les résidences et les vols simples ont connu des baisses respectives de 43 % et 32 % durant cet intervalle. Les méfaits et délits de fuite ont augmenté de 20 % chacun.

À titre comparatif pour les six premiers mois de l'année 2000, la somme de tous les délits de l'ensemble des quartiers de la ville représentait 6 % par rapport à la population⁽⁶⁾. Pour la même période, ce pourcentage était de 6,5 % pour la Haute-Ville et seulement 1,8 % pour le quartier Montcalm.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'analyse des accidents survenus entre 1990 et 1999 révèle que le quartier Montcalm est plus sécuritaire qu'auparavant. En effet, le nombre d'accidents avec blessés a baissé de 22 % au cours des cinq dernières années (1995-1999) comparativement aux cinq années précédentes (1990-1994). Le nombre d'accidents avec dommages matériels a également diminué de 15 % durant la même période.

Les statistiques démontrent que Montcalm est un quartier sécuritaire.

ORIENTATION : CONFIRMER LA VOCATION RÉSIDENIELLE DU QUARTIER ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION EN MATIÈRE D'HABITATION

OBJECTIFS :

MAINTENIR LA DIVERSITÉ DES TYPES D'HABITATION

ACTIONS :

Promouvoir les programmes de la Ville en matière de COOP et d'OBNL d'habitation

Revoir les normes de zonage concernant les maisons de chambre, de pension et d'hébergement

RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN MATIÈRE D'HABITATION

Promouvoir les différents programmes de la Ville destinés aux familles (accession à la propriété, rénovation, etc.)

Appliquer à l'ensemble des quartiers centraux de la ville les programmes d'accès à la propriété

Destiner aux familles les projets de logement social

Créer en collaboration avec des partenaires d'autres programmes d'accès à la propriété pour les familles (prêt hypothécaire avantageux, etc.)

ORIENTATION : CONSOLIDER ET METTRE EN VALEUR LA QUALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN DU QUARTIER

OBJECTIFS :

MAINTENIR ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DU BÂTI RÉSIDENIEL

ACTIONS :

Développer une approche incitative auprès des résidents et résidentes pour encourager la rénovation résidentielle

Promouvoir auprès de la population les programmes de la Ville destinés à la rénovation résidentielle

CONSOLIDER LES SECTEURS DÉSTRUCTURÉS ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS INADÉQUATS

Planifier le réaménagement du secteur commercial à l'angle de l'avenue Belvédère et du boulevard René-Lévesque

Inciter les propriétaires des postes d'essence du territoire à réaménager leur propriété pour favoriser une meilleure insertion dans le cadre urbain du quartier

Modifier et uniformiser l'éclairage sur les rues résidentielles de manière à respecter l'échelle du piéton (retirer les lampadaires de style "cobras" de l'avenue des Érables)

Informers les propriétaires riverains des possibilités d'aménagement des ruelles

Organiser un projet-pilote d'aménagement d'une ruelle privée en collaboration avec les propriétaires concernés et la Ville

Contrôler la présence de stationnements privés improvisés sur les terrains résidentiels durant l'hiver

ORIENTATION : CONSOLIDER ET METTRE EN VALEUR LA QUALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN DU QUARTIER (SUITE)**OBJECTIFS :**

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES OU DE PARCS PUBLICS (PLACETTES, PARCS DE DÉTENTE) SUR CERTAINS TERRAINS LIBRES DU QUARTIER

ACTIONS :

Aménager un parc de voisinage sur une partie des terrains municipaux entre l'avenue de l'Alverne et la côte Sherbrooke

Identifier les secteurs potentiels pour l'aménagement d'autres parcs de voisinage

Développer le projet de promenade et de réseau d'espaces verts le long du coteau Sainte-Geneviève

PLANIFIER LA MISE EN VALEUR DU COTEAU SAINTE-GENEVIÈVE EN HARMONIE AVEC LE MILIEU URBAIN ADJACENT

Réviser le zonage des secteurs en bordure du coteau Sainte-Geneviève

Étudier les usages potentiels des terrains non construits en bordure de la falaise dans l'éventualité d'un changement d'usage ou d'un changement de propriétaire

Harmoniser les projets de développement potentiels des terrains en bordure du coteau Sainte-Geneviève à la densité existante des îlots contigus à ces projets

Protéger les percées visuelles depuis la falaise

BONIFIER L'AMÉNAGEMENT DES RUES COMMERCIALES

Élaborer une politique (sous forme de critères) sur les éléments décoratifs du bâti commercial et de ses aménagements (parasols, mobilier extérieur, etc.)

Mettre en oeuvre un ou des programmes d'embellissement floral à frais partagés sur les artères commerciales identifiées

ORIENTATION : CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE DU QUARTIER**OBJECTIF :**

SENSIBILISER LES RÉSIDANTS ET RÉSIDANTES DU QUARTIER À LA RICHESSE DU PATRIMOINE DU QUARTIER MONCALM

ACTIONS :

Diffuser l'étude sur le patrimoine du quartier Montcalm

Distribuer aux propriétaires de bâtiments d'intérêt patrimonial des fiches identifiant leurs caractéristiques historiques et architecturales

ORIENTATION : CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE DU QUARTIER (SUITE)

OBJECTIF :

ASSURER LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU BÂTI PATRIMONIAL

ACTIONS :

- Étudier la possibilité de mettre en oeuvre certaines actions proposées dans l'étude du patrimoine
- Évaluer la possibilité de réaliser un PIIA applicable aux rues ou bâtiments à caractère patrimonial dans le quartier
- Offrir aux propriétaires de maisons d'intérêt patrimonial un support technique à la rénovation
- Étendre l'application des programmes de restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial à l'ensemble des quartiers centraux, notamment au quartier Montcalm
- Organiser des projets de mise en valeur du patrimoine du quartier (circuits patrimoniaux, plaques commémoratives, etc.) en s'associant à différents partenaires
- Reconnaître l'ancien faubourg Guénette comme secteur patrimonial prioritaire à mettre en valeur dans le quartier
- Identifier les maisons Henry-Stuart et Krieghoff comme bâtiments patrimoniaux à préserver et à mettre en valeur

ORIENTATION : FAVORISER UNE SAINTE COHABITATION ENTRE TOUS LES UTILISATEURS DE LA VOIE PUBLIQUE (PIÉTONS, CYCLISTES, AUTOMOBILISTES)

OBJECTIFS :

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT DES PIÉTONS

ACTIONS :

- Élargir les trottoirs sur la Grande Allée
- Élargir les trottoirs sur le boulevard René-Lévesque
- Élargir les trottoirs sur le chemin Sainte-Foy, de l'avenue De Salaberry à l'avenue des Érables
- Revoir la politique de déneigement des trottoirs (nouvelles techniques, amoncellement de neige aux coins de rues, etc.) et des culs-de-sac

SÉCURISER LA TRAVERSE PIÉTONNE DES SECTEURS À RISQUE POUR LES PIÉTONS

- Installer du pavage au sol aux traverses les plus difficiles et/ou les plus achalandées
- Augmenter la durée des feux piétons dans les secteurs problématiques
- Poursuivre la recherche de solutions pour sécuriser l'accès piéton au parc Lucien-Borne

ORIENTATION : FAVORISER UNE SAINTE COHABITATION ENTRE TOUS LES UTILISATEURS DE LA VOIE PUBLIQUE (SUITE)**OBJECTIFS :**

CRÉER DE NOUVEAUX LIENS PIÉTONS

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D'UN RÉSEAU CYCLABLE AGRÉABLE ET SÉCURITAIRE

RÉDUIRE LA VITESSE DE LA CIRCULATION

ENCOURAGER L'UTILISATION DU TRANSPORT EN COMMUN

ACTIONS :

Négocier un droit de passage sur la propriété de l'Institut Saint-Joseph-de-Saint-Vallier aux heures de passage des écoliers

Négocier des ententes avec certains propriétaires concernant une ou des servitudes de passage pour les piétons

Aménager une piste cyclable dans l'axe est-ouest dans la partie sud du quartier

Appliquer des mesures d'apaisement de la circulation dans les secteurs problématiques (René-Lévesque, De Bougainville, etc.)

Entreprendre des démarches auprès de la STCUQ pour l'aménagement de nouveaux abribus sur le boulevard René-Lévesque et le chemin Sainte-Foy

Appuyer toute action visant à mettre en œuvre le projet de tramway

ORIENTATION : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE STATIONNEMENT DES DIVERSES CLIENTÈLES**OBJECTIF :**

ACCROÎTRE LE NOMBRE D'ESPACES DE STATIONNEMENT POUR LES RÉSIDANTS ET RÉSIDANTES ET POUR LES VISITEURS ET VISITEUSES

ACTION :

Identifier les zones de stationnement utilisables par le public (200, chemin Sainte-Foy, etc.)

ORIENTATION : FAVORISER UN MILIEU URBAIN SÉCURITAIRE POUR LES CITOYENS ET CITOYENNES ET ACCROÎTRE LEUR SENTIMENT DE SÉCURITÉ**OBJECTIF :**

PRENDRE DES MESURES POUR ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ ET LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ DE LA POPULATION

ACTIONS :

Améliorer les lieux ou aménagements urbains qui soulèvent un sentiment d'insécurité et y remédier (traverses piétonnes, éclairage, stationnements, etc.)

Développer des critères d'aménagement urbain favorables à un milieu sécuritaire en bordure du coteau Sainte-Geneviève et au parc Lucien-Borne

Faire la promotion auprès des résidants, résidentes de l'éclairage de leurs résidences et de leurs logements le soir

Revoir l'intensité de l'éclairage sur le boulevard René-Lévesque en fonction de celle des rues secondaires

Prendre des mesures pour rendre plus sécuritaire la zone de glisse derrière le Musée du Québec en collaboration avec les intervenants concernés

Contrôler la présence des chiens au parc Lucien-Borne

4.2 ENVIRONNEMENT

CONSTAT

LE MILIEU NATUREL ET LA VÉGÉTATION

LES PARCS ET ESPACES VERTS

La superficie totale des parcs et espaces verts du quartier couvre une proportion importante du territoire. Le ratio d'espaces verts par citoyen est élevé, à raison de 37 m² par habitant. Ce ratio se rapproche de l'objectif idéal de la Ville, soit 40 m² par habitant.

Les citoyens et citoyennes du quartier bénéficient de la présence de quatre parcs de quartier : les parcs Saint-Martyrs, Marquette, Lucien-Borne et du Musée. Les propriétés fédérales du parc des Braves et du parc des Champs-de-Bataille augmentent de façon significative la superficie en espaces verts du quartier.

TABLEAU 9 – SUPERFICIE DES PARCS ET ESPACES VERTS DU QUARTIER

Nom du parc	Superficie
Parc Lucien-Borne	18 600 m ²
Parc du Musée	6 900 m ²
Parc Marquette	2 070 m ²
Parc Saints-Martyrs	3 945 m ²
Parc des Braves	4,05 m ²
Parc des Champs-de-Bataille nationaux**	475 000 m ²
Parc-école Quebec High School	16 400 m ²
Total	563 415 m²

** Estime de la superficie du parc dans les limites du quartier Montcalm.
Source : Ville de Québec, 1994

LA FORÊT URBAINE

La forêt urbaine se caractérise par des arbres matures au port majestueux dont plusieurs, remarquables, ont été dénombrés. Un suivi rigoureux est accordé à l'entretien de ces arbres afin de maintenir la forêt urbaine dans un état de santé général satisfaisant. Un circuit de découverte de ces végétaux pourrait être implanté. On dénote toutefois l'absence de plantation d'alignement sur le boulevard René-Lévesque.

Très peu d'espaces publics sont encore disponibles pour la plantation. De jeunes arbres ont récemment été plantés sur les rues résidentielles perpendiculaires à l'avenue Cartier. Depuis 1998, 94 arbres ont été plantés par la Ville.

Par ailleurs, près de 286 demandes d'intervention ont été traitées par le Service de l'environnement de la Ville depuis 1998 (arbres malades, branches nuisibles pour les bâtiments, etc.).

LE COTEAU SAINTE-GENEVIÈVE

Le coteau Sainte-Geneviève constitue la limite physique entre la portion haute et basse de la ville. La falaise est un espace naturel composé à 80 % de boisé. Elle recèle une grande variété d'oiseaux et de végétaux. Ce milieu naturel a subi au cours des années une certaine détérioration en raison de la présence de déchets et de la coupe d'arbres. Pour empêcher la dégradation du milieu biophysique, la Ville de Québec s'est associée à la Fondation de la faune du Québec dans le but de protéger et de mettre en valeur la falaise. Grâce à ce partenariat, des plantations ont été réalisées afin de contrer l'érosion et d'offrir des habitats propices à la faune ailée.

Dans les limites du quartier Montcalm, la consolidation du milieu biophysique et la plantation de végétaux sur le coteau ont été finalisées. L'objectif actuel est de protéger

Le réseau d'espaces verts par habitant dans le quartier Montcalm se rapproche de l'objectif établi par la Ville.

l'intégrité physique de ce milieu compte tenu de l'érosion, de l'étroitesse de la falaise, du degré d'inclinaison de la pente et de l'escarpement rocheux. Peu d'espaces sont encore disponibles pour l'aménagement d'espaces publics en bordure de la falaise. Ces quelques secteurs de développement potentiels permettraient de redonner à la population l'accès à un milieu naturel d'une grande valeur.

LA DÉCORATION FLORALE

Complémentaire au réseau d'espaces verts du quartier, la décoration florale dans les rues du quartier et en façade des résidences intensifie la qualité de l'environnement urbain. La Ville de Québec souhaite participer à ces initiatives par le biais de programmes.

En collaboration avec les gens d'affaires, un programme d'embellissement floral à frais partagés pourrait être appliqué aux rues du quartier où l'on retrouve une concentration commerciale, lorsque l'implantation des bâtiments le permet. Dans le cadre de cette démarche, la Ville procède à l'identification des sites potentiels, à l'achat des vasques et des jardinières ainsi qu'au choix des végétaux. Pour leur part, les associations de commerçants s'engagent à entretenir les végétaux, en respectant les critères d'entretien de la Ville.

Dans le quartier Montcalm, quatre rues ou artères pourraient bénéficier du programme d'embellissement floral à frais partagés :

- *le chemin Sainte-Foy, de l'avenue De Salaberry à l'avenue De l'Alverne;*
- *le boulevard René-Lévesque, de l'avenue Turnbull à l'avenue Cartier;*
- *le boulevard René-Lévesque, de l'avenue Cartier à l'avenue des Érables;*
- *la rue Crémazie Ouest, de l'avenue Turnbull à l'avenue De Bourlamarque.*

Exceptionnellement, les coûts des décorations florales de l'avenue Cartier ne s'insèrent pas dans ce programme puisqu'ils sont entièrement défrayés par la Ville.



LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Les conditions d'hygiène publique et la qualité de l'environnement sont excellentes dans le quartier Montcalm. Parmi les demandes d'intervention reçues au Service de l'environnement au courant de l'année 2000, 14 portaient sur le bruit, 14 sur la présence de rongeurs et 14 sur l'habitabilité des logements. Il y a eu une augmentation des demandes portant sur le bruit et les rongeurs en 2000, comparativement à celles dénombrées en 1998 et 1999. D'autre part, les demandes relatives à l'habitabilité ont diminué.

L'AMBIANCE SONORE

Comme pour l'ensemble des secteurs de la ville où se côtoient des activités commerciales et résidentielles, les activités du pôle commercial de l'avenue Cartier et du chemin Sainte-Foy sont souvent la source de problèmes de cohabitation entre ces deux types d'activité. Certains établissements commerciaux constituent pour les résidents et résidentes une source de nuisance, principalement la nuit.

Les requêtes des citoyens et citoyennes transmises au Service de l'environnement portent sur le bruit émis par les systèmes de ventilation et de climatisation, les systèmes de son émetteurs de musique, les opérations de chargement et de déchargement de marchandises et tout autre inconvénient découlant des activités nocturnes.

LA QUALITÉ DES SOLS

De façon générale, la problématique de contamination des sols est associée aux activités industrielles passées, à une époque où les normes environnementales étaient quasi inexistantes. En raison de sa vocation résidentielle et institutionnelle, le quartier Montcalm ne présente donc pas

de risque de contamination des sols. Cette constatation exclut toutefois le fait que certains terrains pris isolément puissent avoir subi un certain degré de contamination relative aux activités actuelles ou antérieures de stations-service ou de garages.

LA GESTION DES DÉCHETS

Depuis 1993, le programme de collecte sélective de la Ville est étendu à l'ensemble des quartiers centraux. La Ville souhaite ainsi réduire la quantité de matières résiduelles acheminées vers l'incinérateur en augmentant la participation des citoyennes et citoyens dans la récupération des matières recyclables.

Le quartier Montcalm se caractérise dans certains secteurs par un bâti résidentiel de forte densité. Plus du quart du parc immobilier résidentiel du territoire se compose d'immeubles de cinq étages ou plus. Actuellement, la responsabilité de mettre à la disposition de l'ensemble des locataires des bacs de récupération extérieurs à roulettes incombe aux propriétaires de ces immeubles.

Les conditions d'hygiène publique et la qualité de l'environnement sont excellentes dans le quartier Montcalm.

LES INITIATIVES DE LA VILLE

En 1999, la Ville de Québec se dotait d'orientations et de moyens d'action visant à assurer une gestion concertée des ressources naturelles du territoire et de ses écosystèmes. C'est dans la perspective de l'atteinte du développement durable que la politique de l'environnement de la Ville de Québec établit les grands enjeux relatifs à la préservation d'un milieu de vie de qualité aujourd'hui et pour les générations futures. Le premier rapport faisant état des actions et budgets concernant la première année d'application de la politique est concluant. Le bilan des actions 2000 est marqué par un investissement de plus de 20,7 millions \$ pour l'ensemble de la ville dans la mise en oeuvre d'une centaine d'actions réalisées en collaboration avec plus de 50 partenaires.

Parallèlement à cette politique, le Guide vert, produit en 1996, est un recueil de suggestions pour responsabiliser davantage le citoyen en regard de la production de déchets, de la protection et de la conservation des ressources naturelles et de la contamination relative aux déchets domestiques dangereux. Ce document a été distribué de porte en porte dans l'ensemble de la ville. En

mettant en pratique les moyens proposés dans ce guide, chaque foyer assume sa responsabilité environnementale et participe au maintien et à l'amélioration de la qualité de son milieu.

L'aspect environnemental du quartier Montcalm ne fait donc pas l'objet de problématiques particulières tant au niveau de la qualité de vie que du couvert végétal. Le défi qui se pose pour le quartier en est d'abord un de préservation et de protection de ses acquis. Conséquemment, la Ville souhaite prendre des mesures pour assurer la pérennité du milieu naturel et le maintien d'une qualité de vie optimale pour les résidents et résidentes de Montcalm.



ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS

ORIENTATION : MAINTENIR ET PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT	
OBJECTIFS :	ACTIONS :
<p>PROTÉGER ET CONSOLIDER LA FALAISE ET LE COUVERT VÉGÉTAL DU QUARTIER</p>	<p>Déterminer et évaluer les endroits potentiels pour la plantation d'arbres</p> <p>Faire la promotion auprès des citoyens, citoyennes des arbres remarquables du quartier dans le cadre de circuits organisés</p> <p>Poursuivre l'embellissement floral sur les artères commerciales</p> <p>Poursuivre l'entretien du boisé de la maison Henry-Stuart en partenariat avec le Conseil des Monuments et Sites du Québec</p> <p>Inciter les résidants, résidentes à planter des arbres favorisant la fréquentation des oiseaux dans les cours arrière dans le cadre d'ateliers éducatifs</p> <p>Mettre en place un programme municipal de nettoyage de la falaise</p> <p>Remettre en place un programme de distribution d'arbres à la population</p>
<p>POURSUIVRE ET MULTIPLIER LES ACTIONS EN REGARD DE LA RÉCUPÉRATION, DU RECYCLAGE ET DE LA CUEILLETTE DES DÉCHETS</p>	<p>Distribuer des poubelles à compost aux résidants, résidentes et aux commerçants, commerçantes</p> <p>Prendre des ententes avec les employés municipaux en charge de la récolte des déchets recyclables afin qu'ils récoltent également les déchets recyclables de grande taille</p> <p>Poursuivre le développement des services de collecte sélective de la Ville dans les secteurs résidentiels (logements de 4 étages et plus)</p>

4.3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSTAT

Au total, le quartier Montcalm comporte près de 500 places d'affaires localisées en majeure partie le long des trois grandes artères qui traversent le quartier, le chemin Sainte-Foy, le boulevard René-Lévesque et le chemin Saint-Louis ou à l'intérieur des limites des pôles de services du quartier. Ces pôles sont le secteur de l'avenue Cartier et son débordement sur le boulevard René-Lévesque, le chemin Sainte-Foy à l'angle de l'avenue Cartier et le secteur à l'angle de l'avenue Belvédère et du boulevard René-Lévesque. L'expansion importante du premier pôle a provoqué une certaine saturation de l'activité commerciale sur l'avenue Cartier depuis les dernières années.

Le territoire compte un grand nombre de services professionnels et gouvernementaux. De plus, la plupart des besoins fondamentaux des résidents et résidentes peuvent être comblés à l'intérieur même des limites géographiques de leur quartier.

En termes d'emploi, le gouvernement du Québec constitue l'employeur le plus important du quartier avec une offre de plus de 3 600 emplois. Les édifices à bureaux des chemins Sainte-Foy, Saint-Louis et Grande Allée accueillent les ministères et grandes sociétés. Le secteur sud du quartier concentre également une masse importante de travailleurs au sein de grandes entreprises privées localisées dans les immeubles à bureaux du chemin Saint-Louis.

LE SECTEUR COMMERCIAL DE L'AXE MONTCALM

L'histoire du développement commercial de l'avenue Cartier remonte aux années 1900 alors que les premières places d'affaires s'implantèrent sur la rue Crémazie et à l'angle de l'avenue Cartier et du chemin Sainte-Foy. Pivot du quartier durant plusieurs années, le cinéma Cartier a fortement marqué le dynamisme de la rue. Malgré une activité commerciale soutenue dans l'évolution du quartier Montcalm, l'avenue Cartier a su conserver la mixité commerciale / résidentielle qui en constitue sa plus grande force.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

La zone commerciale de l'avenue Cartier et son débordement sur les axes perpendiculaires est un secteur très dynamique dont le pouvoir d'attraction s'étend bien au-delà des limites géographiques du quartier. La variété des produits et services qu'on y offre, la qualité du cadre bâti et de ses aménagements combinées à sa valeur historique confèrent à l'avenue Cartier une grande notoriété, tant auprès des résidents et résidentes du quartier que de l'ensemble des visiteurs et visiteuses qui la fréquentent. Son activité répond autant aux besoins de la population du quartier et de la Haute-Ville qu'à ceux des travailleurs et travailleuses du secteur. Son dynamisme attire également une certaine clientèle touristique, en provenance du Vieux-Québec. Le taux de vacance de l'avenue Cartier compte parmi les plus bas des principales artères commerciales de la ville. Plutôt stable depuis 1996, il était de l'ordre de 5 % à l'été 2000.

La portion sud du chemin Sainte-Foy, à l'angle de l'avenue Cartier, a conservé la vocation commerciale qu'elle avait déjà au tournant du siècle. Quelques commerces et services s'étendent de l'avenue Cartier à l'avenue des Érables. D'autre part, la vocation résidentielle de la rue Crémazie est animée par la présence de quelques commerces établis par droits acquis.

La zone commerciale de l'avenue Cartier et son débordement sur les axes perpendiculaires est un secteur très dynamique dont le pouvoir d'attraction s'étend bien au-delà des limites géographiques du quartier.

Bien que le mix commercial soit assez équilibré au niveau du pôle commercial de l'avenue Cartier, certains types de commerce ou service se retrouvent en grand nombre, tandis que d'autres sont manquants, notamment au niveau du commerce de détail. L'implantation des Halles du Petit Quartier en 1988 a largement contribué à l'essor économique du secteur et favorise encore aujourd'hui la venue d'une clientèle extérieure au quartier.

L'IMPLICATION DES GENS D'AFFAIRES ET DE LA VILLE DE QUÉBEC

Les commerçants du quartier sont réunis en une association qui regroupe des places d'affaires de l'avenue Cartier, de l'avenue De Bourlamaque, du boulevard René-Lévesque, du chemin Sainte-Foy et des rues Aberdeen et Crémazie. En 1999, l'Association des commerçants de l'axe Montcalm regroupait 192 membres cotisants, soit une progression de 33 % par rapport à 1998. La Ville contribue à son budget de fonctionnement et intervient en matière de soutien aux activités d'animation urbaine du secteur. Le marché aux puces annuel qui anime la rue au printemps, organisé par l'association à même ses budgets de fonctionnement, attire des milliers de personnes.

Les membres de l'axe Montcalm, en collaboration avec la Ville de Québec, ont consenti des investissements importants pour accroître l'attrait de l'ensemble commercial du secteur de l'avenue Cartier :

- *enfouissement du réseau aérien d'Hydro-Québec*
- *plantation d'arbres dans les bacs de plantation*
- *implication des propriétaires d'immeubles commerciaux dans la rénovation de façades ou de bâtiments*
- *subventions attribuées à la rénovation des façades*
- *programme d'embellissement floral de la Ville*

LA PRESSION COMMERCIALE

L'activité commerciale sur l'avenue Cartier est quasi saturée. La pression commerciale qui s'exerce sur les locaux, notamment au niveau des commerces de restauration et de divertissement, a considérablement augmenté le coût des loyers au cours de la dernière décennie. La pression provient d'une part de la forte demande des gens d'affaires désireux de s'implanter sur une artère commerciale achalandée et en santé et d'autre part, des normes actuelles de zonage concernant principalement les commerces de restauration et de divertissement. Cette tendance risque, à la longue, de compromettre la survie de certains petits commerces à portée locale et d'attirer de grandes chaînes, seules capables de supporter des coûts de location élevés.

La pression commerciale de l'avenue Cartier a d'ailleurs entraîné un débordement sur les axes perpendiculaires, notamment sur le boulevard René-Lévesque. De plus, certains commerces localisés dans des zones résidentielles et fonctionnant par droits acquis souhaitent prendre de l'expansion mais sont limités aux restrictions qu'exige cette réglementation.

Le dynamisme de l'avenue Cartier tient non seulement de l'activité commerciale qui s'y déroule mais également de l'usage mixte (résidentiel / commercial) de la rue. La présence d'une fonction résidentielle participe également à l'animation de la rue et assure l'équilibre de la vie urbaine à toute heure du jour. En contrepartie, les services de restauration au rez-de-chaussée et l'achalandage de la rue sont parmi les inconvénients auxquels sont confrontés quotidiennement les résidents et résidentes. Cette réalité constitue une contrainte à la location des appartements situés aux étages supérieurs.

Le dynamisme de l'avenue Cartier tient non seulement de l'activité commerciale qui s'y déroule mais également de l'usage mixte (résidentiel / commercial) de la rue.

La saturation actuelle de l'espace commercial de l'axe Montcalm oblige les autorités de la Ville, la population et les gens d'affaires à se positionner sur les orientations qui permettront le développement optimal de ce secteur, sans nuire à la fonction résidentielle. Ces orientations devront également favoriser un lien avec les autres artères commerciales des quartiers voisins. Considérant le potentiel de développement commercial plutôt limité dans cette zone, en termes d'espace, il y a lieu de s'interroger sur la localisation possible du débordement de l'activité commerciale de ce secteur. Le recyclage imminent de l'édifice de la Banque de Montréal représente à cet effet une opportunité intéressante au niveau de la diversification de l'activité commerciale de l'avenue Cartier.

LE SECTEUR COMMERCIAL À L'ANGLE DE L'AVENUE BELVÈDÈRE ET DU BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE

Le pôle commercial Belvédère / René-Lévesque est un centre de voisinage destiné à la clientèle de proximité. Les quelques commerces et services de cette zone sont majoritairement à portée locale. Au même titre que l'avenue Cartier, ce pôle joue un rôle structurant au niveau de la desserte en services pour les résidants et résidentes de la portion ouest du quartier Montcalm, dans la mesure où il est le seul secteur commercial entre l'avenue Cartier et le secteur commercial du chemin Sainte-Foy (entre Holland et Eymard), dans le quartier Saint-Sacrement.

Le peu d'unité de ce secteur génère une interrogation sur ses possibilités de développement ou sur son potentiel de restructuration, et ce, dans une perspective de dynamique commerciale plutôt que de limites géographiques. Désormais annexé à la zone commerciale existante, l'édifice Holt permettra éventuellement d'accroître l'offre en services de ce secteur.

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Le dynamisme économique n'est pas sans porter préjudice aux résidants et résidentes qui en subissent les contrecoups. L'accroissement de l'achalandage durant la période estivale favorise une circulation abondante sur l'avenue Cartier et dans les rues perpendiculaires et occasionne des contraintes de stationnement aux détenteurs de vignettes. La Ville a remédié en grande partie aux problèmes de stationnement sur rue en réservant des zones exclusivement à l'usage des résidants et résidentes, ce qui a eu pour effet de réduire les espaces disponibles aux clients. Pour accroître le nombre d'espaces, les gens d'affaires ont pris des ententes avec les administrations des édifices à bureaux du secteur, lesquels sont pourvus de grandes aires de stationnement. L'instauration d'un système de valet en soirée facilite d'autant plus la fréquentation de la zone commerciale. Un projet d'aménagement d'un stationnement sous-terrain mis de l'avant par les gens d'affaires pourrait régler en grande partie ce problème.

La saturation actuelle de l'espace commercial de l'axe Montcalm oblige les autorités de la Ville, la population et les gens d'affaires à se positionner sur les orientations qui permettront le développement optimal de ce secteur, sans nuire à la fonction résidentielle..

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EN RÉSIDENCE

Afin de soutenir les travailleurs autonomes du quartier, la Ville permet depuis 1996, les activités professionnelles en résidence à titre d'usage complémentaire à la fonction résidentielle. Cette mesure a pour but de soutenir les travailleurs autonomes du quartier, tout en préservant le caractère résidentiel prioritaire dans les zones résidentielles. La population est en faveur du maintien de cette norme. Toutefois, ces normes n'ont pas pour effet de permettre l'agrandissement des commerces et services aux étages supérieurs. Ces dispositions peuvent constituer un atout important pour les propriétaires de grandes résidences.

Dans une telle perspective, il serait pertinent d'évaluer la possibilité d'assouplir les normes relatives aux activités complémentaires dans certaines zones en permettant par exemple à l'exploitant-propriétaire de pouvoir bénéficier d'un personnel de soutien à ses activités (technique, secrétariat, etc.), tout en respectant les superficies maximales actuellement autorisées par le règlement.

LES SERVICES DE RESTAURATION ET LES BARS

La présence de nombreux restaurants et de bars a contribué à l'animation et à l'attraction du quartier au fil des années, principalement sur l'avenue Cartier, non sans occasionner des inconvénients pour certains résidents et résidentes vivant à proximité. Le nombre et la variété des restaurants et autres lieux de divertissement engendrent des problèmes liés aux activités nocturnes. Des plaintes relatives au bruit sont régulièrement transmises à la Ville.

À la demande de la population résidente et des gens d'affaires, la Ville a mis fin à l'émission de permis pour l'ouverture de nouveaux commerces de cette catégorie sur l'avenue Cartier. Aussi, les restaurants et commerces de divertissement existants opèrent aujourd'hui par droits acquis. Conséquemment, la pression qui s'exerce sur les locaux bénéficiant de droits acquis pour ce type d'usage provoque une surenchère des coûts de location. De plus, leur concentration importante sur l'avenue Cartier limite les possibilités de diversification commerciale de ce secteur.

Par ailleurs, certains commerces de restauration localisés en zone résidentielle souhaitent prendre de l'expansion. Or, ces commerces sont régis par les normes applicables aux droits acquis et disposent donc de peu de souplesse pour prendre l'expansion nécessaire pour leur assurer une rentabilité substantielle.

Considérant la volonté de la population et des gens d'affaires du quartier d'être favorables à la mixité commerciale / résidentielle dans certains secteurs, la réglementation devrait permettre aux deux parties d'y trouver satisfaction. À cet effet, il y a lieu d'évaluer la possibilité d'appliquer de nouveaux outils réglementaires tels le contingentement ou les distances séparatrices ou encore d'assouplir certains critères relatifs aux droits acquis.

La saturation actuelle de l'espace commercial de l'axe Montcalm oblige les autorités de la Ville, la population et les gens d'affaires à se positionner sur les orientations qui permettront le développement optimal de ce secteur, sans nuire à la fonction résidentielle.

LA FONCTION HÔTELIÈRE

La fonction hôtelière dans le quartier Montcalm n'est actuellement autorisée que pour l'implantation de couettes et café, contrôlée par des règles de distances minimales entre chaque établissement. Considérant la portée régionale de la dynamique commerciale de l'avenue Cartier et la proximité du Centre des congrès et du Vieux-Québec, la fréquentation des visiteurs et visiteuses constitue certes une retombée intéressante pour les gens d'affaires de Montcalm. Cependant, dans la mesure où la vocation du quartier n'est nullement destinée au développement touristique, il convient de s'interroger sur la forme que pourrait prendre un tel type d'hébergement, sans nuire à la vocation résidentielle du quartier et aux commerces à portée locale.

LES IMMEUBLES À BUREAUX

Le quartier Montcalm présente une offre importante d'espaces à bureaux locatifs implantés le long des grandes artères du quartier. L'édifice Mérci, la Sun Life et le complexe La Solidarité localisés sur le chemin Saint-Louis sont le siège de grandes entreprises et de services professionnels.

Les résultats de l'enquête de la firme Desjarlais Prévost sur l'inoccupation des bâtiments révèlent des taux d'inoccupation élevés dans la zone d'affaires des chemins Saint-Louis et Sainte-Foy. En avril 2000, ces taux atteignaient respectivement 23,5 % et 14,4 %. Bien que ces taux d'inoccupation aient légèrement diminué depuis cette date, ces résultats soulèvent un questionnement sur le positionnement de ces espaces à bureaux dans l'offre régionale, par rapport à la demande.

La fonction hôtelière dans le quartier Montcalm n'est actuellement autorisée que pour l'implantation de couettes et café, contrôlée par des règles de distances minimales entre chaque établissement.



ORIENTATION : MAINTENIR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DU QUARTIER EN HARMONIE AVEC LA POPULATION RÉSIDENTIELLE

OBJECTIFS :

PRÉSERVER ET CONCENTRER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DES PÔLES COMMERCIAUX DU QUARTIER :

- L'AVENUE CARTIER ET SON PROLONGEMENT SUR LE BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE;
- LE CHEMIN STE-FOY, DE L'AVENUE CARTIER À L'AVENUE DES ÉRABLES;

ACTIONS :

Évaluer la possibilité d'appliquer des outils réglementaires tels que le contingentement, les distances séparatrices minimales et le contrôle des superficies commerciales

Évaluer la pertinence d'assouplir les normes de zonage pour les commerces et services sur l'avenue Cartier

FAVORISER LA FRÉQUENTATION DES COMMERCES DU QUARTIER

Évaluer la nécessité d'augmenter la durée de stationnement pour les non résidants et non résidentes dans les rues à proximité des zones commerciales

Implanter dans les zones commerciales du quartier des bornes d'information comme véhicule d'information de l'activité économique du quartier

PLANIFIER LE RECYCLAGE DES BÂTIMENTS DES ZONES MIXTES

Étudier les usages potentiels pour l'édifice de la Banque de Montréal, à l'angle nord-est de l'intersection Cartier/Fraser

DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS D'ANIMATION SUR L'AVENUE CARTIER, EN LIEN AVEC LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA CAPITALE

Organiser sur l'avenue Cartier des activités compatibles avec la fonction résidentielle (spectacles, amuseurs, etc.)

SOUTENIR LE DYNAMISME DES TRAVAILLEURS AUTONOMES ET DES GENS D'AFFAIRES DU QUARTIER

Maintenir dans le règlement de zonage le volet activité professionnelle en résidence

RECONNAÎTRE LE TOURISME « À PETITE ÉCHELLE » COMME POTENTIEL D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Organiser des activités touristiques en s'associant à différents partenaires (Parc des Champs-de-Bataille, Musée du Québec, gens d'affaires, calèches, etc.)

Exploiter le potentiel patrimonial du quartier (circuit touristique, brochure) en tant qu'attraction touristique

Étudier la possibilité d'identifier des zones pour l'établissement d'appartements-hôtels, de couettes et café, d'auberges ou hôtels

4.4 CULTURE, ANIMATION URBAINE, LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSTAT

L'apport bénéfique du loisir dans la vie d'une communauté est maintenant reconnu. Par exemple, il est bien établi que, parmi d'autres considérations, le choix d'un lieu de résidence tient compte de la proximité d'équipements, d'installations et de services fonctionnels reliés aux activités récréatives et aux opportunités de loisir en général.

De nombreuses demandes pour l'aménagement de nouveaux équipements et la consolidation des équipements existants découlent des transformations importantes des modes de vie et des caractéristiques propres du milieu, telles que le vieillissement de la population, l'isolement et les valeurs des nouvelles générations.

Au plan normatif, le quartier Montcalm est relativement bien pourvu pour répondre aux besoins de ses résidants et résidentes, dans la mesure où la Ville et les organismes de loisir du milieu consolident leurs ententes avec les secteurs privé, communautaire et institutionnel.

Toutefois, malgré une offre substantielle en matière d'activités, de services et d'équipements, certaines améliorations peuvent être apportées, notamment au chapitre de l'animation dans les parcs, de l'aménagement de nouveaux équipements récréatifs, de l'offre d'activités pour les familles et du soutien à l'organisation communautaire en matière de culture, de loisir et d'action communautaire.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

L'organisation des loisirs communautaires est assurée par le travail de huit organismes : les Loisirs Montcalm, le Club de taekwondo de la Capitale, quatre clubs d'ainés, l'école Arquemuse et le groupe de scouts des Saints-Martyrs-Canadiens. En 2000, ces organismes ont offert plus de 450 ateliers de loisir, soit 39 % de l'offre totale de la Haute-Ville pour 42,8 % de la population de ce grand territoire. Ces organismes offrent une grande diversité d'activités tant récréatives, artistiques, éducatives que sportives.

De plus, des organismes d'entraide communautaire participent de façon sporadique à l'organisation d'activités ou d'événements. Ces organismes offrent différents services d'entraide communautaire principalement destinés à la clientèle du troisième âge et aux personnes déficientes : services de transport et d'accompagnement, centres de réadaptation, associations d'ainés et d'ainées, centres d'accueil, de jour ou d'hébergement. Ils offrent également une programmation d'activités adaptées à ces clientèles.

Les citoyens et citoyennes, seuls ou regroupés en associations possédant des affinités doivent demeurer les premiers acteurs de l'organisation de leurs activités de loisir et des décisions s'y rattachant. La qualité des services dont bénéficie la communauté de Québec en matière de loisir sportif et culturel et d'entraide communautaire dépend essentiellement de la capacité des citoyens et citoyennes à se mobiliser.

À ce titre, la Ville doit éviter le piège de prendre la place des citoyens et citoyennes. Son rôle consiste à les encourager à se prendre en charge, de même qu'à les stimuler et à les accompagner à l'intérieur de structures démocratiques. De plus, elle doit contribuer au maintien et au développement d'organismes autonomes, car la relève des bénévoles est difficile pour certains organismes. Les tâches sont nombreuses, variées et exigeantes pour les administrateurs et administratrices bénévoles.

Au plan normatif, le quartier Montcalm est relativement bien pourvu pour répondre aux besoins de ses résidants et résidentes, en terme d'activités communautaires.

Considérant les difficultés que rencontrent les organismes communautaires du quartier, la Ville, par l'entremise de son Service de la culture du loisir et de la vie communautaire, appuiera ces derniers dans les stratégies suivantes :

- *le recrutement, la valorisation (reconnaissance) et la formation de leurs administrateurs bénévoles et de leur personnel;*
- *la consultation des citoyens et citoyennes, utilisateurs et utilisatrices;*
- *la recherche de financement;*
- *la consolidation de leur fonctionnement;*
- *l'appui dans les moyens de communication et de promotion des activités, des événements et des services offerts par les organismes partenaires.*



LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIR COMMUNAUTAIRES

La desserte en loisirs et activités communautaires est localisée en cinq sites majeurs : le Centre de loisirs Montcalm, le centre communautaire Lucien-Borne, le Centre culturel Saint-Patrick, l'école secondaire Joseph-François-Perrault et l'école Anne-Hébert. Le sous-sol de l'église Saints-Martyrs est utilisé à l'occasion. Les parcs de quartier et les équipements des municipalités et quartiers avoisinants complètent le portrait. De plus, le quartier se distingue par la présence de deux attractions à portée régionale, voire même nationale, le Musée du Québec et le parc des Champs-de-Bataille (carte 16).

Au chapitre des équipements extérieurs, la population est desservie par les parcs Saints-Martyrs, du Musée, Lucien-Borne, Marquette, le parc-école Anne-Hébert et le Quebec High School. En périphérie du quartier des équipements récréatifs peuvent également desservir les citoyens et citoyennes de Montcalm dont l'Association YWCA de Québec et les Loisirs Saint-Sacrement.

Une quinzaine d'entreprises commerciales (Centre Nautilus Plus, le Club Entrain, Centre de conditionnement Énergie-Cardio, etc.) ou institutionnelles offrent une programmation d'activités de loisir tels que les activités aquatiques, le badminton, l'entraînement en salle, les activités pour aînés, les cours de langues et arts martiaux.

Le quartier Montcalm compte peu de lots vacants, ce qui réduit les possibilités d'aménager de nouveaux espaces récréatifs. Seul le projet du coteau Sainte-Geneviève, avec ses propositions d'aménagement dans les limites du quartier, présente une opportunité de développement.

Certains espaces et équipements récréatifs existants nécessitent d'autre part une restructuration ou une consolidation. À cet effet, la Ville entend contribuer à la rénovation du parc-école Anne-Hébert, en collaboration avec la Commission scolaire et le Conseil d'établissement.

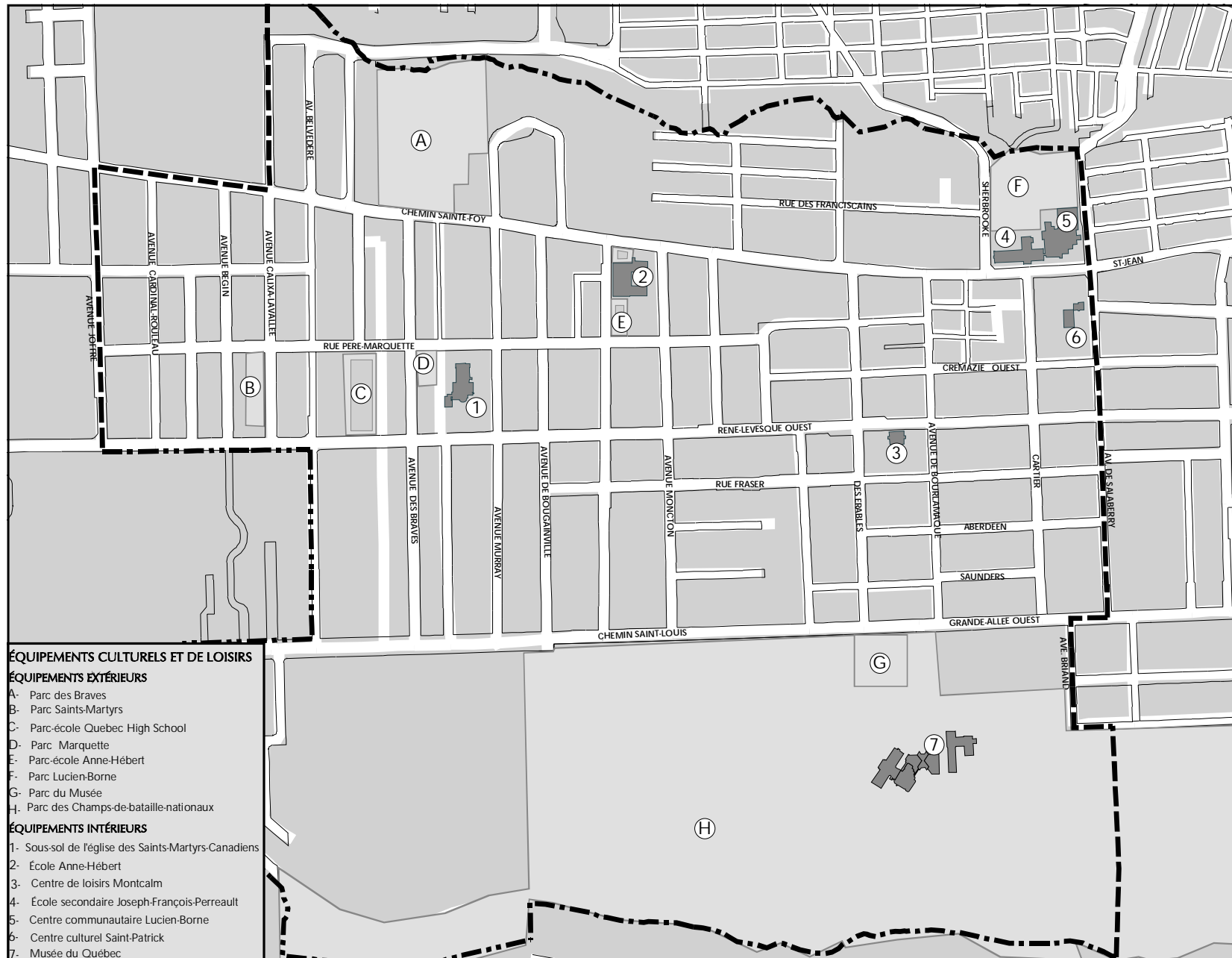
Le quartier Montcalm comptant peu de lots vacants, seul le projet de mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève permettrait un apport supplémentaire en espaces verts pour desservir principalement la population locale.

La Ville propose également l'amélioration de la polyvalence de certains parcs (Lucien-Borne, Musée), la consolidation ou l'aménagement de nouvelles aires de jeux (ballon panier, ballon volant sur sable, jeux d'eau) et la rénovation de certains équipements.

Un projet de réaménagement des cours avant et arrière de l'école Anne-Hébert est actuellement en cours. La première phase sera réalisée en collaboration avec la Ville, la Commission scolaire et d'autres partenaires.



CARTE 16 – LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIR INTÉRIERS ET EXTÉRIERS



L'ANIMATION URBAINE ET L'ACTIVITÉ CULTURELLE

Depuis 1995, le concept d'animation découlant des orientations de la Ville de Québec évolue vers une mise en valeur et un appui à la vie artistique et culturelle. Ces orientations résultent d'une volonté de susciter le développement d'activités de création, de les diffuser et de les mettre en valeur.

De façon générale, les enjeux de la Ville de Québec reliés au développement de la culture et de l'animation urbaine sont liés à la mise en valeur de l'activité culturelle, au développement de nouvelles clientèles, à la qualité de l'offre de produits culturels et à la création d'une animation de voisinage qui fera du quartier une destination autre qu'un lieu de transit.

L'ACTIVITÉ CULTURELLE

La Haute-Ville de Québec constitue le foyer artistique et culturel de toute la ville de Québec. Les résidants et résidentes de Montcalm sont à cet égard privilégiés :

- *47 % des organismes de regroupement culturel et professionnel ont leur principale place d'affaires dans la Haute-Ville;*
- *82 % des événements culturels d'envergure ont lieu à la Haute-Ville;*
- *la Haute-Ville compte 21 salles de diffusion, toutes disciplines confondues;*
- *plus de 40 % de l'offre en matière d'activités artistiques et culturelles de la Ville est localisée en Haute-Ville.*

Le domaine des arts visuels est fortement représenté par la seule présence du Musée du Québec. À l'occasion, certains organismes offrent des activités à caractère culturel ou patrimonial.

L'ANIMATION URBAINE

L'animation urbaine du quartier Montcalm tient spécifiquement à sa situation en plein cœur de l'activité culturelle de la ville, où se déroulent les grands événements de la capitale et à sa proximité du parc des Champs-de-Bataille. Le kiosque Edwin-Bélanger, localisé sur les plaines d'Abraham, offre une programmation étoffée de spectacles culturels. Les résidants et les résidentes du quartier ont donc accès à une offre d'activités culturelles riche et à distance rapprochée de leur lieu de résidence.

Malgré cette importante représentativité de la dimension culturelle, le territoire accueille peu d'événements favorisant la participation populaire locale, la vie de quartier et le développement d'un sentiment d'appartenance propre aux résidants et aux résidentes. L'animation dans les parcs est entre autres liée à la mise en valeur de l'activité culturelle et à la création d'une animation de voisinage, au bénéfice de la clientèle du quartier, non pas d'une clientèle régionale, comme dans le cas des grands événements de la Ville. Une seule activité provenant du milieu est organisée annuellement. La Fête du printemps, marché aux puces annuel qui se tient sur l'avenue Cartier, est organisée par l'Association des commerçants de l'axe Montcalm en collaboration avec la Ville.

L'amélioration de cette animation suppose un travail proactif mettant en valeur le potentiel du milieu de même que la participation et l'implication des organismes locaux. Le rôle du milieu est d'être porteur de projets intégrateurs et d'assurer la pérennité des actions qui s'y rattachent. À ce titre, des activités telles que des fêtes de quartier, des concerts dans les parcs, des lieux de rencontre dans les centres de loisirs sont des pistes d'actions à envisager avec les partenaires locaux.

Malgré cette importante représentativité de la dimension culturelle, le territoire accueille peu d'événements favorisant la participation populaire locale, la vie de quartier et le développement d'un sentiment d'appartenance propre aux résidants et aux résidentes.

ORIENTATION : ASSURER LE MAINTIEN, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE LA VIE DE QUARTIER

OBJECTIFS :

FAVORISER LA PARTICIPATION DES RÉSIDANTS ET RÉSIDANTES À LA VIE DE QUARTIER ET DÉVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET CULTURELLES ADAPTÉES AUX BESOINS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CONSOLIDER LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES DE LOISIR EXTÉRIEURS ET ACCROÎTRE LEUR POLYVALENCE

ACTIONS :

Développer de nouveaux moyens de diffusion des événements, activités communautaires et services offerts dans le quartier (bornes d'information, gazette, etc.)

Développer des moyens pour favoriser l'intégration des nouveaux résidants et des nouvelles résidentes dans le quartier

Appuyer l'organisation d'activités communautaires avec animation sur rue ou dans les espaces verts du quartier en collaboration avec différents partenaires

Soutenir les projets en lien avec la maison des jeunes

Aménager un jardin communautaire sur le site De Longpré/des Franciscains

Réaménager les cours avant (phase I) et arrière de l'école Anne-Hébert (phase II)

Consolider les équipements du parc du Musée

Réaménager le parc Lucien-Borne (aménager un terrain de ballon-panier, une aire polyvalente engazonnée, etc.)

Améliorer les équipements du parc Saints-Martyrs (asphalter les terrains de tennis, ajouter des surfaces de protection sous les jeux, améliorer les jeux)

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) *Construire ... ensemble; cibles stratégiques et plans d'action 1999-2001*, rédigé par le Service de la planification de la Ville de Québec et produit par le Bureau des relations avec la population, mai 1999.
- (2) Les informations concernant l'historique du quartier ont été tirées de deux documents: *Étude du patrimoine du quartier Montcalm*, par Bergeron Gagnon inc., Ville de Québec, septembre 2000 et *Montcalm – St-Sacrement : nature et architecture : complices dans la ville*, de la série les quartiers de Québec, Ville de Québec, 1988.
- (3) Expression utilisée entre 1820 et 1833 pour désigner une petite maison de campagne élégante et rustique.
- (4) Ce type de construction est défini comme une grande maison implantée sur un terrain de dimension réduite (soit environ 1 250 m²), à une distance de 10 à 20 mètres de la rue.
- (5) Cette zone est située à l'angle sud-ouest du chemin Sainte-Foy et de l'avenue De Salaberry et comprend les terrains du CLSC.
- (6) Ce pourcentage a été calculé à partir des données de population de Statistique Canada de 1996.